NOTES HISTORIQUES SUR LA PESTE

PAR

RAPHAËL BLANCHARD

(Planches V et XI)

Il n'est aucune maladie qui, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, ait décimé l'humanité d'une aussi épouvantable façon que la peste, ce « mal qui répand la terreur », comme l'a si bien dit le fabuliste; il en est peu sur lesquelles on ait autant écrit: il n'en est point qui ait frappé d'une semblable épouvante l'esprit populaire, ni qui ait inspiré si fréquemment l'imagination des artistes, des écrivains et des poëtes. Ecrire des notes historiques sur la peste, en s'en tenant au point de vue médical qui doit être ici notre seul guide, équivaudrait donc à rédiger un long ouvrage d'érudition, curieux assurément, mais nécessitant de longues et pénibles recherches dont l'utilité pratique serait des plus restreintes.

Encore qu'elles ne doivent pas échapper à ce reproche, les notes ci-dessous n'ont pas une portée si haute. Ce sont de simples souvenirs de nos lectures : elles passent en revue des sujets assez disparates, mais chacune d'elles, croyons-nous, jette quelque clarté sur des faits encore mal connus; quelques-unes même font connaître des faits ou des documents jusqu'à présent demeurés inédits.

Costume des personnes approchant les pestiférés.

Dans son *Traité de la peste,* publié à Genève en 1721, Manget donne en frontispice une curieuse gravure (fig. 1), qui représente le costume dont s'affublaient les médecins pour visiter les pestiférés. Il le décrit en ces termes :

« L'Habit exprimé dans cette figure n'est pas une chose de nouvelle invention, et dont on ait commencé l'usage dans la dernière peste de Marseille : Il est d'une plus vieille datte, et Messieurs les Italiens ont fourni à peu près de semblables figures, depuis fort longues années. Le

nés en forme de bec, rempli de Parfums, et oint intérieurement de matiéres balsamiques, n'a véritablement que deux trous, un de chaque côté, à l'endroit des ouvertures du nés naturel ; mais cela peut suffire pour la respiration, et pour porter avec l'air que l'on respire l'impression des



Fig. 1.

drogues renfermées plus avant dans le bec. Sous le Manteau, on porte ordinairement des Bottines à peu près à la Polonoise, faites de Maroquin de Levant ; des Culottes de Peau unie, qui s'attachent aux dites Bottines ; et une Chemisette aussi de Peau unie, dont on renferme le Bas dans les Culottes, le Chapeau et les Gans sont aussi de même Peau. »

S'il faut en croire Michel de Saint-Martin, docteur en théologie

et protonotaire du Saint-Siège, c'est à Charles Delorme (1584-1678), médecin ordinaire de Louis XIII, que serait due l'invention de ce bizarre costume. Les passages suivants, extraits de l'ouvrage consacré par Michel de Saint-Martin à la mémoire de Ch. Delorme (1), ne laissent aucun doute à cet égard :

En 1619, la peste ravageait Paris. « Monsieur de Lorme fut ferme dans cette consternation extrême; il crut être obligé de se servir des dons que Dieu lui avoit departis en abondance : comme toutes choses sont prises diversement selon la diversité des esprits, il pourra se faire que quelques-uns de ceux entre les mains de qui ces memoires tomberont, feront une raillerie de ce que je vais dire; mais les lecteurs qui feront une serieuse attention, se souviendront que, *Omnis honesta ratio est exspediendae salutis;* et qu'on ne doit omettre aucune chose legitime, pour conserver sa vie et celle des autres : et si on ne trouve point à redire, qu'un Cavalier s'arme de fer de pied en cap, pour se deffendre des coups des ennemis; on doit faire cas de l'invention de Monsieur de Lorme, qui pour être utile à la capitale du Roiaume, et la garantir d'un des fleaux de Dieu, se fit faire un habit de marroquin, que le mauvais air penetre tres-difficilement, il mist en sa bouche de l'ail et de la ruë, il se mist de l'encens dans le nez et les oreilles, couvrit ses yeux de besicles, et en cet équipage assista les malades, et il en guerit presqu'autant qu'il donna de remedes. »

« Monsieur de Lorme vouloit que ceux qui visitoient ou qui assistoient les malades de la peste fussent habillez de camelot, de sarge d'Aras, de tafetas, ou d'autres semblables étoffes, et que ceux qui avoient assez de bien se vetissent de maroquin ou de trillis d'Allemagne. »

« Il n'oublioit jamais son habit de maroquin dont il étoit l'auteur, il l'habiloit depuis les pieds jusques à la teste en forme de pantalon, avec un masque du méme maroquin où il avoit fait attacher un nez long de demi pié, afin de detourner la malignité de l'air, on en voit encore le modele chez Mademoiselle Renaud fille unique de feu Monsieur Renaud, premier Chirurgien du grand Louis le Juste : feu Monsieur de Lorme aiant voulu gratifier son intime ami de ce modele d'habit aprés avoir garanti bien des miliers d'hommes de la mort. »

Des renseignements identiques aux précédents, dont ils ne sont

(1) Michel DE SAINT-MARTIN, *Moiens faciles et éprouvez, dont Monsieur de Lorme premier Medecin et ordinaire de trois de nos Rois, et Ambassadeur à Cleves pour le Duc de Nevers, s'est servi pour vivre prés de cent ans.* Caen, 1 vol. 140 × 80mm, 2e édition, 1683; cf. préface, p. 34-35 (non numérotées), 274-275 et 279.

« En 1619, la ville de Paris, étant affligée de la peste, il (Delorme) se servit d'une invention singulière pour donner impunément du secours à cette Ville. Je me servirai des propres paroles de l'Abbé de Saint-Martin.... » — Abbé JOLY, *Remarques critiques sur le dictionnaire de Bayle.* Paris, 1748; cf. 2e partie, p. 483.

d'ailleurs que la paraphrase dialoguée, sont donnés par Bernardin dans un récent article consacré à Delorme (1).

C'est donc à Delorme qu'il faudrait attribuer l'invention, en 1619, du fameux costume que les médecins du XVII[e] siècle revêtaient, à son exemple, pour visiter les pestiférés. Manget dit bien que les Italiens ont publié l'image d'un semblable costume et donne à entendre qu'ils en sont les auteurs (2). Mais c'est là une insinuation qui ne repose sur aucun document connu. Nous pouvons démontrer, au contraire, de l'aveu même des Italiens, que l'usage d'un tel accoutrement avait pris naissance en France, puis s'était répandu jusqu'en Italie. En effet, dans sa description de la peste de Lucques en 1630, Frari (3) s'exprime en ces termes : « In questa mala influenza la città di Lucca fu la prima, che, imitando l'uso de' medici Francesi, ordinasse, che i medici si vestissero di lungo drappo incerato, ed incappucciativi, con cristalli agli occhi, soccorressero così agl' infetti. »

Eh bien ! quoi qu'il affirme, Delorme n'a rien inventé : il n'a fait que modifier, notamment par l'adjonction du casque, des bottes et des gants, une sorte de costume dont les médecins faisaient usage avant lui, à Paris. Lampérière (4) donne à ce sujet des renseignements très précis :

(1) N. M. Bernardin, Un grand médecin au XVII[e] siècle. *Revue de Paris*, p. 191-218, 1896.

(2) « Porter... des habits de camelot et de soie unie, tels que satin et tafetas; ou bien, ce qui vaut encore mieux, un surtout et des gants de toile cirée. On s'est souvent servi en Italie de surtouts de maroquin. » — J. P. Papon, *De la peste ou les époques mémorables de ce fléau et les moyens de s'en préserver*. Paris. 2 vol. in-8°, an VIII; cf. II, p. 46.

« D'autres [médecins], en Italie, ont porté en pareille occasion [en visitant les pestiférés] un masque à lunettes, ou bien ils mettoient au-dessous du nez un linge imbibé de vinaigre.

» Le meilleur préservatif, seroit de n'entrer dans la chambre du malade, qu'en sabots, en pantalon et en gilet de toile cirée, et d'avoir des gants de même. Les gardes qui servent les pestiférés au Lazaret de Marseille, ne font pas autrement. » — Papon, *Loco citato*, II, p. 52.

Papon semble donc aussi attribuer aux Italiens l'invention du costume à la Delorme. Il nous indique du moins que ce costume, ou un accoutrement analogue, est resté longtemps en usage à Marseille.

Voir aussi Manget, *Traité de la peste*, p. 171.

(3) A. A. Frari, *Della peste e della pubblica amministrazione sanitaria*. Venezia, vol. in 8° de CXLIX-XVIII-966 p. et une planche, 1840; cf. 407, en note.

(4) J. de Lampérière, *Traité de la peste, de ses causes et de sa cure*. Rouen, 1620; cf. p. 412-414 : *Description d'une chemise preseruatiue pour ceux qui visitent les malades*.

« J'ay veu pratiquer et auec grande raison a l'hostel-Dieu de Paris, et ailleurs, en beaucoup d'endroits : ce qui se fait mesmes par toutes les prouinces estrangeres, que ceux qui assistent et seruent les malades de peste, comme ils entrent en leur exercice, vestent par dessus leurs accoutremens ordinaires, vne certaine sorte d'habit, comme vne chemise ou tunique froncée, en façon de rochet, trempée et poistrie dedans de certaines liqueurs preseruatiues, qui empeschēt que le mauuais air n'entre en leurs autres vestemens. »

Cette « chemise préservative » était en toile cirée, préparée de la façon suivante :

On fond la cire avec un mélange de baume blanc, d'huile de camphre, d'huile de Millepertuis, de suc de Gentiane, de suc d'Asclepias, de suc de « *Ruta capraria* » ; on ajoute de l'eau-de-vie. On tient ce mélange sur les cendres chaudes, en évitant l'ébullition ; on remue trois fois par jour. Puis on ajoute peu à peu des poudres d'Angélique, d'Iris, de Rue, « d'auurone, de contrahierue, de diambre, de liberant. » Si le mélange est trop sec, on y verse une quantité suffisante « d'huile muscatelin ».

« Puis iettez vostre toile, ou autre estofe deliée toute taillée, et la pillez avec le bistortier de bois, doucement, pour empescher qu'elle ne se rompe, et lui faites prendre tout ce qu'elle pourra recevoir de cette liqueur : puis estant encor chaude, retirez-la, l'estendez sur des aiz, et la polissez avec la lice, trempée en huisle d'amandes douces : et la laissez ainsy secher, et faut par apres coudre les pieces en la forme que vous desirerez. cette façon d'habit comme nous auuons dit, couure tous les autres, et empesche que l'air ne s'y puisse retenir, car beaucoup ont tenu, encor que la cire soit poreuse et grasse, que le mauuais air ne s'y pouuoit prendre, parce que la substance est aërée, et faisant part d'vne autre qui resiste grandement à la corruption. »

N'est-ce vraiment pas le cas de répéter qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil? Les chirurgiens modernes, qui, en raison de la doctrine microbienne, n'abordent plus leurs malades que revêtus d'une longue blouse de toile qui recouvre tous leurs vêtements, n'ont fait que réinventer un costume que les médecins d'il y a 300 ans avaient déjà déduit de leurs conceptions scientifiques, en somme assez peu différentes des nôtres. S'il nous est permis de trouver bizarre et compliquée la formule du mélange où la toile devait être plongée, pour s'y imprégner de cire, il n'en est pas pas moins vrai que la présence de certains ingrédients est rationnelle.

En effet, s'il est vrai que la peste puisse être transmise par les piqûres de Puce, ainsi qu'on tend à l'admettre actuellement, qui ne voit l'utilité de l'huile incorporée au mélange ? Cette substance est

promptement mortelle pour les petits Insectes qui viennent à son contact : elle obstrue leurs stigmates et amène une asphyxie rapide. On assure (1) que c'est aux Indes un fait depuis longtemps connu que les fabricants et marchands d'huile semblent jouir d'une sorte d'immunité à l'égard de la peste. On est parti de cette notion vulgaire pour préconiser l'huile en frictions et même à l'intérieur, dans le traitement de la peste déclarée, et on prétend avoir obtenu d'assez bons résultats; mais ce dernier fait est très contestable, puisque l'huile ne saurait agir qu'en engluant et en tuant les Puces. C'est apparemment à une notion analogue, plus ou moins confuse, qu'est due l'adjonction d'huile à la formule ci-dessus.

L'usage du vêtement préservatif se répandit en France et même bien au-delà de nos frontières. Il fut porté par les médecins au cours de la célèbre peste de Marseille, en 1720, comme l'indique une curieuse gravure sur cuivre que Reber (2) a tirée de l'oubli (fig. 2). Cette estampe est due au burin de Melchior Füsslin, graveur zuricois qui vécut de 1677 à 1736. Le bâton que porte à la main droite le médecin ainsi portraituré ne servait pas à explorer le pouls des malades, quoi qu'en dise la légende de la caricature : c'était un bâton blanc, dont le port était imposé par les règlements de police à toute personne fréquentant les pestiférés (3).

Dans un manuscrit inédit, conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine (4), Nicolas Andry fait allusion à ce costume, qui devait donc être encore en usage à Paris à cette époque. Il cite

(1) *Revue scientifique*, II, p. 604, 1899. — *Janus*, IV, p. 507, 1899.

(2) B. Reber, L'habit des médecins pendant la peste. *Janus*, I, p. 297-300, 1897.

(3) « Et on défendra aussi à ceux qui frequentent le danger de ne diuaguer sans porter la verge blanche, ou la clochette, et flambeau de nuit. — Marin Hamel, *Discours sommaire et méthodique de la cure et préservation de la peste*. Rouen, un vol. de 75 p., 140 × 80mm, 1658; cf. p. 52.

A Grenoble, pendant l'épidémie de 1564-1565, le barbier-chirurgien Lyonnet, entré au service de la ville « en ce temps de nécessité de peste, pour secourir et subvenir à ceulx qui se trouveront attainctz de la dicte maladie », ne devait sortir sous aucun prétexte de sa maison, « si non quand il y aurait nécessité de visiter quelque malade, et en commandement et permission des dits consuls, lesquels, en ce cas, seraient tenus de bailler un serviteur de ville, qui, avec une baguette blanche, irait quérir dans sa maison ledit Lyonnet et le conduirait là où besoin serait et le ramènerait dans sa dite maison. » — A. Bordier, *La médecine à Grenoble*. Grenoble, in-8° de XX-295 p., 1896; cf. p. 28.

(4) *Traité de la peste, donné par M. Andry au Collège Royal en 1721, 1722.* Manuscrit n° 83; cf. p. 298-299.


Abriß eines in Corduan-Leeder bekleideten mit
einem von Pest vertreibendem Rauchwerk angefüll.
ten Nasen-Futer versehenen Doctors von Marseil
le. Der mit einem Steklein den Puls soll fühlen.

Fig. 2.

les paroles suivantes « d'un des plus outrés partisans de la contagion » :

« L'on se demande, dit-il, s'il est plus à propos de transporter généralement tous les malades dans des infirmeries publiques ou de les laisser chez eux... Comme il est de la dernière conséquence d'éloigner d'un lieu pestiféré tout ce qui a l'air de frayeur et de consternation, il devient nécessaire d'épargner aux sains et aux malades tout ce qui peut les affliger, ou les abattre : or d'être transporté malgré soy et de voir transporter des malades atravers la ville, c'est une sorte de ceremonial lugubre, tout propre à jetter les malades dans le desespoir et les spectateurs dans la consternation, lors surtout qu'en même temps on voit des boutiques et des maisons fermées et tristement placardées de croix, d'inscriptions ou de semblables notes affligeantes ; ajoutez l'apparition, pour ainsi dire d'une sorte de spectre qu'on leur fait voir dans les medecins qu'on habille comme de tristes mascarades, tout cecy se trouvant encore accompagné d'enseignes noires ou de draps mortuaires comme il est de coutume en quelques endroits, d'en arborer au haut des clochers d'une ville pestiférée, comme si l'on voulait sonner le toxin de peste et publier ces allarmes. »

Je ne saurais dire ce qu'il advint du costume conservé par « Mademoiselle Renaud, fille unique de feu Monsieur Renaud, premier Chirurgien du grand Louis le Juste ». Je pense que cette jeune personne n'eut rien de plus pressé que de se débarrasser de cette dangereuse défroque, assez inattendue dans une garde-robe de petite maîtresse. *Sic transit gloria mundi, sic pereunt rara visu !* Les autres costumes de ce genre ont eu le même sort et sont allés « où va toute chose », vers le néant.

Par bonheur, il s'est conservé jusqu'à ce jour, en même temps que divers autres objets dont il sera question plus loin, un de ces casques dont se coiffaient nos vieux confrères et qui devaient leur donner un si étrange aspect d'Oiseau déplumé. C'est au lazaret de Venise que cette intéressante trouvaille a été faite. Le casque en question provient du XVIIe siècle ou des premières années du XVIIIe siècle. Il est fait d'une sorte de toile cirée très souple, enduite d'une substance jaune ayant la couleur et la malléabilité du diachylon ; le bec est en bronze et consiste en deux lamelles latérales, fermées en bas par un grillage : on mettait à l'intérieur des

substances aromatiques. Il a été exposé à Rome, en 1894, lors du 11e Congrès international de médecine, dans la collection d'objets concernant l'ancienne médecine réunie par les soins du Dr L. Sambon : il fut ensuite déposé à l'Institut d'hygiène de l'Université de Rome, où sans doute il se trouve encore. Le Dr Sambon en a fait une très belle aquarelle qu'il a bien voulu nous confier et dont nous donnons une reproduction (pl. V).

Les médecins normands ne semblent pas avoir porté le costume ci-dessus, dans un but de préservation personnelle ; mais Porquet nous apprend, dans sa très intéressante étude sur la peste en Normandie (1), qu'on les reconnaissait à ce qu'ils étaient vêtus d'une casaque noire ornée d'une croix blanche sur la poitrine et dans le dos. Les diverses catégories de personnes qui approchaient les pestiférés étaient dans l'obligation de se parer d'une robe bleue, perse ou violette, marquée d'une croix blanche sur le bras ou dans le dos.

Cabanès (2) rapporte une coutume analogue, malheureusement sans préciser l'époque ni le lieu où elle était en usage :

« Jadis, écrit-il, en temps d'épidémie, il y avait des sages-femmes spécialement désignées pour accoucher les femmes atteintes de la peste, et il semble même que partout la charge de *sage-femme des pestiférés* ait existé avant celle de sage-femme des pauvres. La sage-femme des pestiférés s'appelait *sage-femme rouge*, parce que, comme les prêtres, les médecins et les chirurgiens, affectés au service des pestiférés, elle devait porter un vêtement de couleur écarlate qui la désignait de loin au public... Son costume lui était fourni par la ville, qui lui délivrait 5 à 6 aunes de drap rouge par an, tant que l'épidémie sévissait ».

Voici encore quelques documents qui montrent à quel point était générale, pour tous ceux qui avaient affaire aux pestiférés, la mesure consistant à porter un costume propre à empêcher la contagion :

La peste fut reconnue à Gap le 3 juillet 1630. Les capucins résolurent de se dévouer au service des pestiférés ; les PP. Jovite, Georges et André furent désignés les premiers. « Ils passèrent par dessus leurs habits des casaques de toile grise, qui descendaient

(1) L. Porquet, *La peste en Normandie du XIVe au XVIIe siècle.* Paris, in 8° de 259 p., 1898 ; cf. p. 166.

(2) A. Cabanès, *Les curiosités de la médecine.* Paris, in-18 de 337 p., 1900 ; cf. p. 66-67.

jusqu'à mi-jambe, chaussèrent des bottines, et mirent des gants *qui avoient* seulement *les deux doigts sacrés ouverts*, afin d'empêcher, autant que possible, le contact avec les pestiférés. Malgré ces sages précautions, le P. André fut atteint dès le 26 juillet, mais il ne mourut pas ». Les PP. Jovite et Georges moururent (1).

En 1636, pendant la peste d'Elbeuf, les membres de la confrérie de la Charité, qui se vouaient à l'inhumation des morts, revêtaient des casaques, chaperons et toques de toile gommée. L'inhumation achevée, ces vêtements étaient passés dans « les flammes d'un feu fait exprès dans une cuisine du cimetière (2). »

Le 17 février 1721, la commune de Frigolet, près Tarascon, créait un corps de « parfumeurs », c'est-à-dire d'ouvriers chargés de procéder, au moyen de fumigations, à la désinfection des maisons et locaux occupés par les pestiférés. Suivant les termes mêmes du règlement, ces parfumeurs devaient être « habillés de toile cirée, avec des gans et des lunettes et tout couverts (3). »

Divers procédés de préservation.

Nous nous bornerons à apporter sur ce point des documents inédits ou méconnus, sans songer à refaire, après tant d'auteurs, le récit des mesures souvent puériles, souvent aussi d'une réelle barbarie, que l'on adoptait pour se préserver de la contagion.

Le médecin affublé du costume décrit ci-dessus remplissait de substances aromatiques le bec en bronze de son capuchon, ainsi que nous l'avons dit. L'habitude de porter sur soi, en temps d'épidémie, des substances odorantes ou jouissant de la réputation de neutraliser les venins et émanations pestilentielles, est très ancienne; on en retrouve l'indication dans les premiers ouvrages traitant de l'infection, et Boccace, dans sa description de la peste de Florence, en 1348, n'a point manqué d'y insister (4).

(1) Abbé M. E. Gaillaud, *Ephémérides pour servir à l'histoire des Hautes-Alpes*. Paris, 2e édition, 1874; cf. p. 301-303.

(2) Porquet, *Loco citato*, p. p. 166.

(3) *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, VIII, p. 49, 1888.

(4) Le caricaturiste et satirique austro-hongrois Saphir (1795-1858) a dessiné un amusant portrait d'un « Cholera-preservativ-Mann. » Cette curieuse image nous est connue par une reproduction qu'en a donnée Meige (*a*). L'auteur, qui était en

(*a*) H. Meige, « Cholera-preservativ-Mann ». Une caricature sur les précautions à prendre pour éviter le choléra. *Janus*, IV, p. 79-82, 1899.

« On portera à la main, dit Papon (1), une éponge imbibée de vinaigre (*a*), ou un citron piqué de clous de gérofle, ou une boule odorante qu'on sentira de temps en temps. Outre les boules à odeur et les cassolettes, les auteurs qui ont le mieux écrit sur cette matière, recommandant pour les personnes qui ne sont pas en état de faire la dépense, les sachets, composés de rhue, de melisse, de marjolaine, menthe, sauge, romarin, fleur d'orange, basilic, thym, serpolet, lavande, feuilles de laurier, écorce d'orange, de limon, et pelures de coing; ils conseillent d'en avoir toujours dans ses appartemens en temps de peste. »

Il n'est pas question ici de la racine d'Angélique, qui pourtant a joui d'une grande réputation comme anti-épidémique. Vers le milieu du XVI[e] siècle, Valleriole (2) la vantait beaucoup, comme en témoigne l'extrait suivant de son ouvrage :

« Prenés de l'eau rose deux onces : de vinaigre rosat blanc vne once, au naffe deux onces, vin blanc ou maluasie bonne deux culliers, pouldre de girofle et de racine d'angelique et estorac, de chacun demye dragme : meslés tout ensemble, et de ceste liqueur vous vous froterés les mains, le nez, le frot, visaige et poulx des bras : car telle odeur repousse fort le venin et air pestilētieus. Cōme aussi tenir en la bouche racine d'Ange-

pleine verve lors des premières apparitions du choléra en Europe (1830-1837), avait effectivement en vue cette épidémie meurtrière : la longue pelisse dont est vêtu le personnage et les bouteilles d'eau chaude attachées à ses mollets en donnent la preuve, ainsi que certain ustensile que le *Jardin des racines grecques* appelle

« 'Αμὶς, pot qu'en chambre on demande. »

Toutefois, il n'est point douteux que le reste de l'accoutrement n'ait été inspiré par la lecture de quelque vieux livre sur la peste : les bésicles posées sur le nez, la racine d'Angélique tenue dans la bouche, les plantes aromatiques portées à la main ou sortant des poches, qui sont bourrées elles-mêmes de diverses autres substances préservatrices, tout cela nous autorise à revendiquer cette gravure comme appartenant à l'histoire humoristique de la peste. Cette interprétation a échappé à Meige, dont le jugement en pareille matière est pourtant si sûr; elle méritait d'être notée ici.

(1) Papon, *Loco citato*, II, p. 47. — Cf. Fr. Rondinelli, *Relazione sul contagio stato in Firenze l'anno 1630 e 1633*. Firenze, in-4°, 1634. — Frari, *Loco citato*, p. 435.

(*a*) Vinaigre d'une composition spéciale. On en trouve la formule, d'ailleurs variable suivant le caprice des médecins, dans divers ouvrages, notamment dans G. Clément, *Le trespas de la peste*. Paris, in-8° de 88 et 62 p., 1626; cf. 2[e] partie, p. 15 : *Vinaigre Antipeste pour flairer souuent dans une esponge.* — On trouve encore dans ce même ouvrage diverses autres recettes curieuses : à la page 13, celle d'un « grand Antipeste exterieur dont il se faut frotter les temples, les aisselles, le col, la region du foye, de l'estomach, et les genitoires »; à la page 14, celle de « pastils pour tenir en la bouche. »

(2) *Traicté de la peste,* composé par Maistre François Valleriole. Docteur en medecine. Lyon. 1 vol. 85 × 115ᵐᵐ, de 221 p., 1566 : cf. p. 46-47.

lique, de Gentiane, de zedoaire, ou l'escorce d'orange ou limõ, qui à cest effect sont fort souuerains : cõme tesmoigne Auicene. »

Le placard ci-dessous (fig. 3) énumère aussi les multiples vertus

OPERATIONS DE LA NOBLE RAcine Angelique, appelee en Latin, Radix Spiritus ſancti.

CEſte racine de l'Angelique eſt chaude & ſeiche, biẽ pres iuſques au tiers degré, ainſi que nous eſcrit le tres ſçauãt Docteur & maiſtre, Rabanus. Sa vertu eſt ſi grande, qu'elle treſperce tout le corps de l'homme, & eſt vn fort bon preſeruatif contre la peſte & mauuais aer, & infect, ſi on en vſe en ceſte ſorte.

Si quelcun eſt ſurpris d'Epidymie ou peſte, ou qu'il ſoit empoiſonné, on luy baillera incontinent à boire vne drachme de ceſte Racine pulueriſee, auec du vin en yuer, & auec eau roſe en eſté, & puis on le mettra coucher, & couurira-on bien tant qu'il aye bien ſué.

Item, elle conforte le cœur & la ceruelle de ſa bonne ſaueur, & eſt vertueux contre tous venins, & principalement contre la peſte.

Item, elle preſerue de la peſtilẽce ceſtuy qui la porte en ſa bouche, & ceſtuy auſſi qui en ieun cœur en mange, ſi gros qu'vn pois, auec de l'eau roſe, ou du vin, car elle enchaſſe par force tous venins.

Item, quand vn Chien enragé à mordu quelqu'vn, qu'il mange de ceſte racine Angelica, auec vn peu de miel, & en lie auſſi pareillemẽt ſur la morſure, & boiue vn peu de vin bouilly auec ladicte Angelica, ou auec la meſme pulueriſee, cecy eſt approuué par experience.

Item, de la meſme vne demye once, auec vn demy loot de vin, & d'eau, gueriſt les playes interieurs & corruptiõs, & merueilleuſemẽt enchaſſe le ſang ſoity du corps.

Item, vn peu de ceſte Angelica bouillie en vin & eau d'Iſope, eſt fort bõne pour toute maladie de la poitrine, principalement contre froide maladie, qui ſuruiẽt de froidure, & auſſi contre la touſſe.

Item, icelle prinſe en ieun du matin, fortifie l'eſtomach, & digere la crude viande, giſante en l'eſtomach, & ainſi mangee, eſt bonne pour la matrice, & enchaſſe toute ordure.

Item, demye once bouillie auec demy loot de vin, & en boire du ſoir & du matin, eſt bonne contre les fiebures.

Item, quiconque du matin en prent en la bouche, & la mache, il en chaſſe la puanteur de ſon alaine.

Item, la meſme, prinſe auec du Triacle eſt bõne cõtre tous venins, auſſi quand on la prent en ſa viande, ou bruuage.

¶ Imprimé à Francford Ander Oder par Iohan Eichorn.

Fig. 3.

de cette « noble racine » ; on y verra de quelle importance elle était dans le traitement de la peste. Cette pièce curieuse, et apparemment fort rare, ne porte pas de date, mais on peut considérer



Fig. 4.

comme à peu près certain qu'elle est du milieu ou de la seconde moitié du XVIe siècle.

Près d'un siècle plus tard, l'Angélique n'avait rien perdu de sa vogue et le maître graveur Jean Messager (1) lui consacrait une charmante composition, dont nous donnons une reproduction ci-contre (fig. 4). Nous reproduisons en même temps (fig. 5), en raison

(1) Ce graveur au burin vivait à Paris ; ses œuvres principales ont été exécutées de 1615 à 1631. — Cf. Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, III, p. 17.

de sa valeur artistique et bien qu'elle sorte de notre sujet, une autre gravure, trouvée avec la précédente et consacrée à la Mandragore (1).



Fig. 5.

En outre des préservatifs vantés par les médecins ou adoptés par le populaire, il était certaines précautions que l'autorité croyait devoir recommander à la population. Voici (fig. 6) le fac-simile d'un placard qui fut imprimé par Bourdin, à Paris, en 1623, et

(1) Ces deux gravures se trouvent à la page 45 d'un recueil manuscrit appartenant à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris (n° 89). Ce volumineux cahier a été rédigé. de 1605 à 1618 environ, par Delanoue, qui y consignait ou rassemblait une série de faits ou de documents qui lui semblaient intéressants

affiché dans les rues, carrefours et places publiques : le remède est misérable, mais le document ne manque pas d'intérêt.

On resta fort longtemps dans l'ignorance la plus absolue au sujet des causes de la peste et de son mode de transmission. Comme

PROMPT,

FACILE, ET

ASSEVRÉ REMEDE

contre la peste.

FAVT prendre trois iaunes d'œuf cruds, & le poix d'vn Escu de saffran, seiché, & pilé, qu'il faut mesler ensemble dans vn demy septier de verjus, & faut que celuy qui se sent atteint boiue ladite Medecine, & se couche, & couure par l'espace de trois heures, dans lequel temps il sentira la douleur à l'endroit qu'il doit auoir la maladie: & tout incontinent il faut prendre vne once de sauon noir d'Angleterre, & demy once de chaux viue, qu'il faut piler ensemble, & en faire vn emplastre, qu'il faut appliquer sur la douleur, & en cinq ou six heures elle percera.

Fig. 6.

en tant d'autres circonstances, on invoqua la colère divine, l'état des saisons, les mauvaises conjonctions astrales, et l'on conçoit sans peine quelle funeste influence d'aussi fâcheuses théories pouvaient avoir sur la marche du fléau, qu'elles tendaient à faire considérer comme le résultat d'une sorte de fatalité.

« Nos anciens medecins et Astrologues, écrit Valleriole (1), comme

REMEDES

CERTAINS

ET BIEN EPPROV-
uez contre la peſte.

Par

ANTOINE MIZAVLD
Medecin à Paris.

*AVSQVELS ONT ESTE' AD-
ioustez d'autres du meſme Autheur, expe-
rimentez en diuers lieux.*



A LYON,

Chez NICOLAS IVLLIERON, Impri-
meur Ordinaire du Roy.

M. DC. XXVIII.

AVEC PERMISSION.

Fig. 7.

Auicenne, auec plusieurs autres, ont dit, la peste auoir deux origines et

(1) VALLERIOLE, *Loco citato*, p. 29-30.

sources, d'où, comme d'vne fontaine, elle prend son origine... L'autre source de la peste, (dit Auicenne) procede des formes celestes, assauoir des Astres et leurs cōfigurations et aspectz malings, qui causent par leur influence telles maladies contagieuses et pestilētes : comme aussi tesmoignent sur ce tous les Astrologues. » Pourtant, Valleriole n'admet pas que la peste puisse venir des astres : « la contagion est la pire chose qui puisse estre; es corps celestes ny a erreur ny corruption selon Auerroys. Tout ce qui descend du Ciel est generatif. »



Fig. 8.

Au XVII[e] siècle, la doctrine astrologique est encore florissante, malgré les réserves formelles, voire les assauts que maints bons

esprits lui ont déjà fait subir. Le titre du livre de Mizauld, publié à Lyon en 1628, est particulièrement intéressant à cet égard (fig. 7) : on y voit trois médecins ou astrologues qui observent le ciel à l'aide d'un instrument de précision, déterminent la position d'une comète par rapport au soleil et à la lune, mesurent avec un sablier la vitesse de sa marche et cherchent dans un vieux grimoire ce que présage une apparition aussi insolite.

L'exemple précédent m'amène à donner encore, à titre de curiosité, un fac-simile (fig. 8) du titre d'un très rare petit volume (1) de Lampugnano, relatif à la peste de Milan.

On a cru longtemps que la maladie se transmettait par l'air : d'où le précepte de se placer entre le vent et le pestiféré. En 1546, Fracastor fit paraître à Venise son célèbre ouvrage *De contagionibus et contagiosis morbis* (2), où il démontra la nature éminemment contagieuse de la peste et sa propagation habituelle par le contact du malade ou par les hardes et vêtements lui ayant appartenu.

Une doctrine aussi nouvelle amena dans les usages médicaux et dans les habitudes sociales de profondes modifications. C'est de cette époque, en effet, que datent la création des quarantaines, des lazarets et des patentes de santé, en ce qui concerne la navigation et les villes maritimes; la relégation des malades hors des villes, l'établissement des cordons sanitaires et des passeports sanitaires ou *billets de santé,* la désinfection des habitations et des objets mobiliers, etc., en ce qui concerne les épidémies sévissant à l'intérieur du pays. On trouvera plus loin des documents qui feront connaître quelles mesures rigoureuses étaient prises en temps d'épidémie.

En outre de ces mesures de préservation urbaine, il s'agissait encore de mettre à l'abri de la contagion, d'une part le médecin et ses aides, d'autre part les personnes habitant les maisons contaminées.

L'invention du costume déjà décrit résulte de la première de ces préoccupations. Pour explorer le pouls et les bubons des malades, on s'entourait le doigt d'une feuille de tabac ou on chaussait des

(1) Un volume 8 × 14cm, de 82 pages.

(2) *Les trois livres de* Jérôme Fracastor *sur la contagion, les maladies contagieuses et leur traitement.* Traduction avec notes par L. Meunier. Paris, 1 vol. in-12 de XXIV-372 p., 1893.

gants de taffetas gommé et ciré. On prenait ces mêmes gants pour pratiquer les autopsies : innovation (déjà vieille de trois siècles) que nos chirurgiens modernes viennent de réinventer, en adoptant pour le même usage des gants de caoutchouc.

Les médecins payaient un lourd tribut à la mort. Comme de nos jours, ils faisaient preuve du plus grand courage et d'un héroïsme sans égal : leur mérite était inappréciable, car, malgré le nombre infini des formules et des recettes, toutes prétendues infaillibles, dont sont remplis les nombreux ouvrages traitant du fléau, ils se savaient entièrement désarmés envers celui-ci. Entreprendre de soigner les pestiférés, c'était courir au-devant d'une mort presque certaine. Aussi quelques rares médecins reculèrent devant un devoir qui leur ouvrait une aussi redoutable perspective et, suivant l'avis formulé par Hippocrate dans son livre de la nature humaine, s'enfuirent loin du foyer épidémique, pour ne revenir qu'après la disparition de tout danger : *citò, longe, tarde.*

On peut citer les noms de quelques-uns de ces médecins pusillanimes. Un médecin du nom de Jouyse quitta l'Hôtel-Dieu de Paris, au moment où les pestiférés y affluaient ; J. de Lampérière a écrit un pamphlet (1) pour flétrir sa conduite. Thomas Sydenham, l' « Hippocrate anglais » (1624-1689), s'enfuit de Londres pendant que le fléau y exerçait ses ravages ; moins sévère envers lui qu'à l'égard de l'obscur Jouyse, l' « impartiale » histoire ne lui a guère reproché ce déplorable manquement au devoir professionnel.

A mesure que s'affermissait la doctrine de la contagion pestilentielle, il semble que les médecins aient redouté de plus en plus d'entrer eux-mêmes en contact direct avec les malades. En 1784, l'épidémie ayant éclaté à Marseille, on installe dans l'enclos Saint-Roch une barrière de fer à laquelle les malades doivent se présenter, pour être examinés à distance par les médecins et répondre de loin à leur interrogatoire. Un règlement analogue existait encore en 1836 à l'Intendance sanitaire de Marseille ; en voici des extraits :

« Les médecins et chirurgiens de l'Intendance sanitaire de Marseille qui veulent se maintenir à l'état libre n'entreront jamais dans la chambre d'un malade en quarantaine ; ils ne le verront qu'à une distance convenable. Ils devront reconnaître son état d'après les réponses qu'il fait à

(1) J. de Lampérière, *L'ombre de Nécrophore vivant chartier de l'Hostel Dieu. Au sieur Jouyse médecin déserteur de la peste.* Paris, in-12 de 295 p., 1622.

leurs interrogations, au moyen des signes qu'il présente, du plus ou moins grand abattement de ses forces et des autres symptômes qu'il présente. Ils le font dépouiller de ses vêtements, examinent attentivement l'état de son corps et spécialement le pli de l'aine et le creux de l'aisselle.

» Si de tels moyens ne suffisent pas pour leur faire connaître quelle est la maladie et pour déterminer leur jugement médical sur la vraie nature et caractère de celle-ci ; et de même quand ils jugent que le malade a besoin des secours manuels de quelque personne de l'art, ils demandent dans leur rapport de séquestrer auprès du malade un autre élève chirurgien qui l'avoisine et puisse suivre le cours de sa quarantaine, doive rendre compte de l'état du pouls, informer les médecins et chirurgiens des divers symptômes qu'il découvre et administrer au malade les remèdes que ceux-ci ordonnent.

» Les dits médecins et chirurgiens n'entrent jamais dans l'enceinte où est logé un malade atteint de maladie contagieuse. Ils s'arrêtent toujours à la distance de plus de 6 mètres de la première porte ; en sorte qu'ils se trouvent distants de 12 mètres au moins du malade qu'ils visitent, lequel se fait voir, autant que le permet son état, et leur parle sans dépasser la barrière de fer qui est placée dans l'enceinte même.

» Quand le malade ne peut pas sortir de sa chambre, les médecins se règlent d'après le rapport qui leur est fait par l'élève chirurgien ou, celui-ci manquant, par quelque autre personne destinée dans l'enceinte pour assister le malade; et d'après les informations reçues, ils prescrivent les remèdes qui conviennent à l'état du malade. »

Les élèves chirurgiens faisant défaut, soit que la mort les eût fauchés, soit qu'ils eussent opposé une résistance bien compréhensible à leur séquestration avec les pestiférés, on fit usage de « machines » pour faire parvenir aux malades, par les fenêtres, les aliments ou les instruments qui pouvaient leur être utiles. On conserve au lazaret de Ratoneau, à Marseille, des pinces de 1m80 et un chariot de 2m40, qui servait à transporter les pestiférés ; il y a encore au lazaret du Frioul des bistouris longs de 0m65, à l'aide desquels on ouvrait les bubons à distance (1). « Le chirurgien, dit Porquet (2), devait certes prendre des leçons d'escrime pour acquérir le talent de percer de loin, à bras tendu et du premier coup, l'abcès gonflé de pus ».

Je dois encore au Dr L. Sambon communication de diverses photographies du plus haut intérêt, dont les figures 9 à 13 donnent une

(1) A. Proust, *La défense de l'Europe contre la peste et la conférence de Venise de 1897.* Paris, in-8° de XI-452 p., 1897; cf. p. 56.

(2) Porquet, *Loco citato*, p. 166.

reproduction très fidèle. Elles se rapportent à des objets trouvés au lazaret de Venise, en même temps que le masque décrit plus haut (pl. V), et qui furent exposés à Rome avec celui-ci, en 1894, lors du 11e Congrès international de médecine.

La figure 9 représente des pinces en cuivre, portées à l'extrémité d'un manche en bois, long d'environ 2 mètres. L'un des mors est fixe ; l'autre est mobile et articulé avec une longue tige métallique qui est dissimulée à l'intérieur du manche et est mise en action par un bouton saillant. Le manche se termine par une pointe de fer, qui permet de le piquer en terre. Cet appareil servait à passer divers objets aux malades.



Fig. 9.

La figure 10 représente un chaudron en fer, recouvert d'une toile métallique à larges mailles. On y faisait sans doute tremper dans un bain désinfectant le linge ou les objets de literie, que l'on soumettait à un feu plus ou moins vif.

La figure 11 représente une sorte de malle en fer, longue de 30 à 40cm et dont les parois latérales sont percées d'un grand nombre de trous. A

son intérieur se trouve une caisse plus petite, perforée sur toutes ses faces et dans laquelle on plaçait les objets à désinfecter. La construction même de cet appareil indique suffisamment qu'il ser-

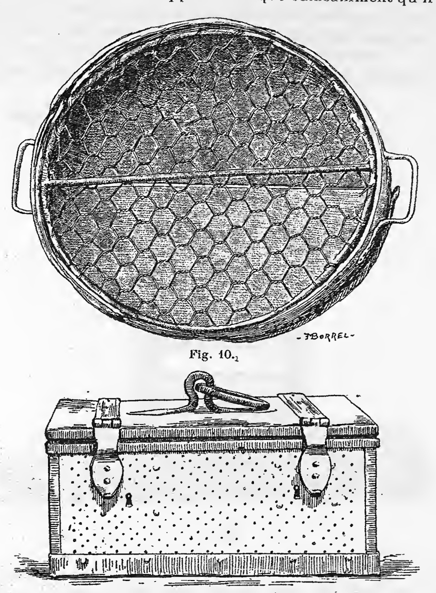


Fig. 10.

Fig. 11.

vait à la désinfection des objets précieux, argent, bijoux, vaisselle plate, riches étoffes, etc. Il est donc probable qu'on le soumettait à des fumigations, sans le plonger dans un bain.

L'appareil suivant (fig. 12) est une sorte de presse portant un grand nombre de lames verticales. Celles-ci, lorsqu'on abaisse la vis, passent à travers une plaque métallique, percée de trous correspondant à chaque lame. De nos jours, on perfore les lettres et documents, avant de les soumettre aux vapeurs désinfectantes. Nul doute que ce curieux appareil n'ait servi au même but.

D'après Frari (1), c'est en 1493, à Venise, qu'on commença de

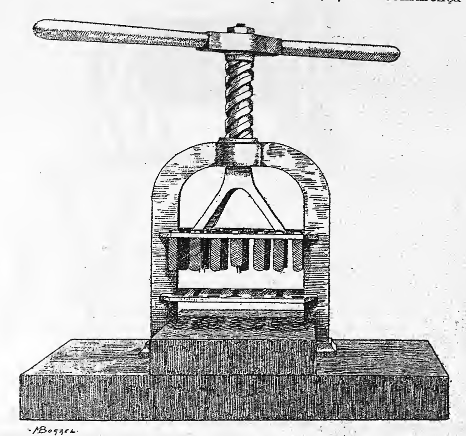


Fig. 12.

désinfecter les lettres et papiers de toute nature provenant de localités infectées ou suspectes. On ouvrait et on étalait les lettres, puis on les soumettait à des fumigations ou bien on les lavait au vinaigre. Plus tard, on s'est contenté de les transpercer avec des pointes acérées, avant de les désinfecter. La désinfection par la

(1) FRARI, *Loco citato*, p. 422, en note; p. 730, 734, 738, 741; pl. I, fig. 1-4.

chaleur semble n'avoir été adoptée que vers 1835, en Autriche : on les soumettait à une température de 60 à 65°, puis on les exposait aux vapeurs de soufre et de nitre, dans des fourneaux construits à cet effet. Frari donne la description d'un appareil à désinfection par le chlore.

Voici enfin (fig. 13) un dernier appareil dont la destination n'est

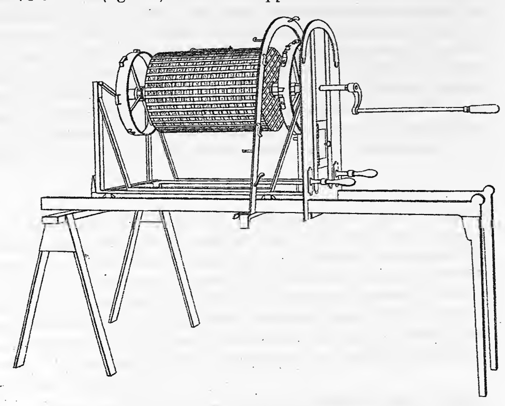


Fig. 13.

pas moins évidente. C'est une sorte de moulin à brûler le café, mais dont la paroi est percée d'un grand nombre de larges orifices. Il est mû par une longue manivelle et est supporté par un bâtis métallique, qui repose lui-même en avant sur deux pieds verticaux, mesurant environ 0m90 de hauteur. En arrière, pas de pieds : le tréteau n'a été figuré ici que pour maintenir l'appareil en équilibre. Cet appareil devait donc reposer sur un plan horizontal, tel que le plancher d'un four. Cette hypothèse se trouve d'ailleurs confirmée par l'existence, en avant de l'appareil, d'une grande plaque métallique verticale, pourvue d'une petite porte. La plaque

verticale s'encastrait dans la gueule du four ou d'une niche en maçonnerie. L'appareil était mobile d'avant en arrière, grâce à des galets roulant sur des rails, et était mis en mouvement au moyen de deux poignées faisant saillie à la partie inférieure de la plaque verticale.

L'appareil fonctionnait d'une façon qu'il est aisé de concevoir. On l'amenait hors du four, on plaçait dans le cylindre à claire-voie les objets à désinfecter, puis on repoussait l'appareil dans le four. On faisait alors dans celui-ci du feu ou des fumigations (1), qu'on entretenait ou dont on surveillait la marche au moyen de la petite porte métallique. En tournant la manivelle, on amenait chaque objet au contact de la flamme ou des vapeurs désinfectantes. N'est-ce pas là le germe des appareils à désinfection qui ont été réinventés de nos jours et qui ont atteint un si haut degré de perfection ?

La peste dans les Hautes-Alpes.

L'épidémie de 1629-1630, qui a tué tant de gens en Provence et dans le Dauphiné, s'est répandue peu à peu dans ces contrées, malgré les sévères mesures prises pour en arrêter la propagation. Dès 1629, elle menaçait le haut pays, où elle ne devait éclater que l'été suivant : ce long arrêt dans sa marche envahissante est dû, sans contredit, à une surveillance toujours active et aux pouvoirs en quelque sorte draconiens dont étaient investis les consuls, c'est-à-dire les administrateurs municipaux, et particulièrement le capitaine de santé (2).

(1) Les fumigations se faisaient au moyen d'un mélange complexe et variable de substances végétales et minérales : il y entrait le plus ordinairement du soufre, de l'encens, de la myrrhe, du storax, du benjoin, des gommes et résines odorantes, du bois et des baies de Genévrier ou de Sabine, des feuilles et herbes odorantes et bien d'autres substances aromatiques végétales. On trouvera dans les anciens auteurs une infinité de formules, toutes réputées infaillibles. En réalité, les vapeurs d'acide sulfureux, qui prenaient naissance par la combustion du soufre à l'air libre, étaient seules efficaces. Aussi Bruckmann, de Vienne, a-t-il rendu un réel service, au cours de la peste qui a désolé la Transylvanie et la Moldo-Valachie, en 1770, en abandonnant résolûment ces formules surannées et en se bornant à pratiquer les désinfections par la seule combustion du soufre. La désinfection par le chlore n'a été pratiquée que plus tard.

(2) Dès 1485, pendant la peste de Venise, on avait adjoint au « magistrat de santé », auquel en pareille occurrence le Sénat délivrait le titre de *suprême*, trois « sopraprovveditori » investis des pouvoirs les plus étendus. — Cf. Frari, *Loco citato*, p. 422, en note.

Voici quelques extraits du registre du bureau de santé de la ville de Gap, registre tenu par le notaire Jean Allix, secrétaire ; ils montrent bien à quelles préoccupations et terreurs incessantes la population était en proie.

15 septembre 1629. — « Sire Jean Brochier, marchant de Gap, a esté mis en quarantaine, et luy a esté baillé pour garde Piarre Gentillon, dite Saccre. »

17 septembre. — « Aulcune marchandise n'entrera dans ceste ville jusques après la Toussaintz prochains, entre cy et lequel temps l'on verra ce que arrivera de nouveau pour la sante. » On redoublera de soins pour « faire bonne garde. Défense de recevoir ceux de Lacou et autres de Terre d'Eglise, et de fréquenter ceux de Sisteron. »

19 septembre. — Etienne Raynaud, de Manteyer, qui est entré par la porte Colombe avec « une billette... supposée », comme il résulte de la procédure du sacristain Buysson, « surintendant pour la santé », est mis « dans les prisons eppiscopalles. »

6 octobre. — « En ce temps de vandanges, très dangereux, à cause de la malladie d'où nous sommes menacés, » tous les vendangeurs auront des « billiettes » et l'on ne laissera entrer à Gap aucun étranger; le gouverneur sera prié d'augmenter les gardes des portes.

7 octobre. — Le s[r] Bandol, natif de Gap, venant de Peyrins, avec sa « billiette » prise à Sisteron, est autorisé à aller « à sa grange à Rambaud. »

10 octobre. — Les consuls de Poligny demandent par lettres, qui « ont esté parfumées », d'avoir commerce libre avec Gap, les habitants de Poligny se trouvant tous en parfaite santé, étant éloignés de Lacou et de la « maison de feu Ant. et Ennemond Relz », d'une lieue, faisant bonne garde, de jour avec 4 hommes et de nuit avec 8... Sur l'avis du médecin Sauton, leur demande est acceptée.

L'hiver et le printemps se passent ainsi, au milieu de transes et d'alertes continuelles, d'autant plus vives que le fléau continue sa marche envahissante et se rapproche de plus en plus de la ville. Il finit par y éclater. On possède encore le registre des délibérations prises par la communauté de Gap au cours de cette meurtrière épidémie. M. l'abbé Paul Guillaume, le savant archiviste départemental, a bien voulu m'en communiquer des extraits, rédigés par lui en vue d'une publication ultérieure dans l'*Inventaire des archives du département des Hautes-Alpes*.

Il m'a semblé intéressant de donner ci-dessous ces documents dans leur intégralité : ils se rapportent à une région qui n'a encore été l'objet d'aucune étude importante au point de vue de l'histoire médicale ; ils présentent en outre un tableau saisissant de la vie

d'une petite ville de province en temps d'épidémie. J'y joins diverses notes extraites des archives communales de Briançon.

La peste a Gap.

23 juin 1630. — On a « establi des gardes ez barrières faictes à l'entrée du terroir de Rambaud et aultres lieux limitrophes » pour « empescher le commerce avec ceulx de Rambaud, où le mal contagieux est. » On a fourni de l'argent « pour des hutes et cabannes. » La porte Garcine « a ecté fermée à chaux et sable »; les palissades « des portes Jaussaude, Ligniolle et Collombe » ont été réparées.

1er août. — « Assemblée généralle tenue à Gap, au dernier de Puymore, dans la terre de Me Jacq. de Vellin.... attandu le mal contagieux estant dans ladite ville. » Le consul Juvenis expose « le misérable estat auquel lade ville ce trouve par le moyen de la contagyon, quy a comancé despuys ung mois, ayant emporté au thumbeau plus de deux à troys cents personnes... Le sr Gay, cappitaine de santé, veult quitter, ayant sa femme mallade.. Le sr Latelle est thumbé mallade et son fils mort. Le sr de Camargues, cappitaine du guet, a aussy sa femme mallade... Le sr consul Bellon est au lict mallade. » Près de 400 pauvres réclament assistance, « argent et bled déffalhyent, [sans] le moyen d'en avoyr. Les soldats du guet ce plaignent de ce qu'on ne leur donne que six escus le moys de gaiges, de quoy ils n'ont moyen de vivre, attandu la cherté du pain, quy vault jusques à troys sous la livre.. Les fornytures que l'on faict et quy contignuent dans l'infirmerye et aux convents, tant des Cappuschins, quy sont esté visitté, que des Jacoubins, sont assés grandes, et, neaulmoings, il n'est pas rayson de les layser mouryr. Les deux chyrurgyens de l'infermerye sont esté mallades à la mort, et y en a... ung en fort pouvre estat. Le chyrurgien de la santé faict le service qu'il peult et quy luy est ordonné par Mrs les médecins. Clementz Giraud, l'un des aydes de santé, est mort... Et pour led. sr consul, il a dict en son faict, avoyr pleu à Dyeu appeller une scyenne filhye, sa femme, sa servante et ung scien vallet aussy mort; partant désire, s'il plaict à la compagnie, de ce retire[r] pour une quinzeine de jours, aux fins de ce pouvoyr acomoder... Me Brunet, secretère, a esté mallade, estant encor grandement indisposé... L'on a faict de nouveaux galloppins et d'aultres officyers pour le service de l'infirmerye. » Le médecin Jean Arnaud « représante l'estat de la malladye contagyeuse et les moyens quy luy semblent utilles pour la santé, de mesmes que pour fère parffumer la ville et purger d'infétyon quy est dans icelle, laquelle infétyon est cy viollente qu'il croyt véritablement qu'elle a infetté l'her... Injonction à tous les mannantz et habitans de la ville, de quelle condittyon qu'ils soyent, de vuyder la ville et ce uter (1) autour d'icelle, où bon leur

(1) C'est-à-dire se retirer dans des huttes construites çà et là, aux environs de la ville, avec l'argent voté par l'assemblée du 23 juin.

sembIera. Les pouvres seront adcistés tous les jours, sellon leurs neccessittés, de 2 livres de pain et ung pot de vin... Ont commys le s[r] de La Gache pour s'acheminer à Grenoble, aux fins d'avoyr ung chyrurgyen et des perfumeurs... attandu le danger du mal contagieulx estant dans lad[e] ville et son terroyr, duquel Dieu, par sa saincte grâce, nous vuelhe deslivrer. »

25 août. — « Assemblée tenue dans le pré du s[r] Vellin en Charansse. »... Le 1[er] consul propose de remplacer le « syre Bonnat, second consul, quy est decceddé depuys 2 ou 3 jours. »... Le s[r] Eyraud, premier huissier au parlement, à la demande des consuls a trouvé « deux parffumeurs et troys gallopins, et traicté avec eulx, moys pour moys, scavoyr : à celluy qui les conduit, nommé *La Lime*, 20 escus, sans aultre chose que sa nourriture, et aux aultres 15 escus, avec aussy la nourriture pour checun moys, payables par avance (15 août, Jullien, not. de Grenoble). » Tous les fours de la ville sont infectés... « On est contrainct de pryer M[rs] de Tallard de contigner la forniture du pain... Lad[e] forniture n'est que de jour à aultre, et sy par malheur led. lieu de Tallard estoyt affligé de la malladye contagieuse, comme la pluspart de leurs voysins, lad[e] ville demureroyt sans pain et, en apprès, sans provisyon de bled ny moyen d'en avoyr promptement pour subvenir les nécessittés et ceux quy n'en peuvent avoyr que par le moyen de la ville : par ainssin icelle seroit en grand desordre et desollation. » Les consuls emprunteront 200 charges de blé. « Ceste compagnie sçaict comme tous les bouchers quy servoyent la ville et l'infermerye sont tous mortz despuys deux jours en sça ou grandement mallades, cy bien qu'il n'y a pas moyen de fère servir les mallades de l'infermerye, et personne ne ce veult obliger de porter la chayr auprès lad[e] infermerye, au prix ordinère de 10 l. ny aussy à quel prix que ce soyt ; personne ne veult entrer dans la ville pour servir de boucher... Y provoyr, affin que les mallades n'en souffrent et ne murent, faulte de norriture... Attandu le danger de la vye notoyre, auquel ceulx quyservent lad[e] ville se treuvent de présent et l'advys de M. le gouverneur, les gaiges du cappitaine du guet, des commys et aydes des cappitaines de santé... sont aulmentés de 10 escus le checun pour moys à commansser dès leur establissement ; et pour Domenge Réal et Domeny Vallon *la Fleur* auront le checun 15 escus pour moys, et les soldatz du guet et de l'infermerye, aulmentés aussy d'un escu le moys, et les portyers quy serveront et tiendront pied aux portes auront aussy, oultre les aultres gaiges, 3 escus le moys, affin de leur donner occasyon de mieulx servir la ville. Et en ce que concerne led. cappitaine de santé, ayant esgard qu'il a besoin, luy tout seul, de lad[e] santé, la recompanse légitime que luy est deube, par-dessus ses gaiges, des peynes et soingtz qu'il a prins et prend inssassement » sera fixée par une assemblée où le gouverneur sera prié d'assister, « affin de mieux recognoistre led. s[r] Buysson. » Pouvoir est donné aux consuls « de truver des bouchers... à quel prys qu'ilz pourront. » Le capitaine de santé « est pryé de fère, en dilligence, nétoyer la ville, tant des habitants que y sont encores que des mallades, et donne ordre qu'elle soyt byen tost parffumée ;

et, quand au lieu de la quarenteyne de ceux que sont guérys de la malladye, est renvoyé à Mrs les médecin et cappitaine de santé de le choysir où ils trouveront à proppos ».

15 septembre. — « Assemblée tenue à la Terrasse... terroyr de Montalquier... Ant. de Buysson, capitaine de santé... a conservé cette charge, malgré lui et au péril de sa vie, et... s'est occupé de faire désinfecter la ville, « ayant finit toutes les préparations que sont nécessères, tant les drogues que aultres choses contenues en l'estat dressé par le... médecin, dyrecteur du parffumement »; recherché les « quatre brigades qu'il demande pour la [désinfection ?] des maysons infétés, ausquels, avant de les obliger à servir, leur a fallu asseurer... leurs gaiges, « savoir : 15 écus aux deux intendants des brigades ; 12, aux contrôleurs ; 10, aux 4 chefs des brigades et 8, à chacun des « *soullyons* » et pour chaque mois, « les norrissant »; en outre, cherché et payé « l'intendant aux caves, pour fère avoyr du vin pour l'infermerye, avec deux hommes que portent le vin aux distributeurs de ladᵉ infermerye... A esté aussy estably un prix de 2 souls le pot de vin, 10 liards la livre de pain blanc et le pain bis 2 souls ; fait venir du genèvre boys et graines de Jarjayes ; et encor fault 12 mullets pour le charroys des immondices. Peult estre l'on ne treuvera personne que les conduyse. Et fauldra des vallets, leur payer leur norriture, tant desd. vallets que bestailh ; aussi des femmes pour fère les licives du linge pestifféré. lesquelles ne veulent pas moings de 20 souls par jour,... fère preparer le tout, de telle sorte qu'avec l'adcistance des pères Cappuchins, intendent ausd. parfuns. » Le R. P. André « dist que c'est à tort qu'on ce plaint de l'aministration des directeurs de la santé. » Grâce au capitaine de santé, « la malladie commance à cesser... Dans le grand désordre quy estoyt dans ladᵉ ville, l'on y a truvé plusieurs corps morts qu'existoint despuys longtemps et que, dans l'infermerye, manquoyt toutte fournitures; maintenant y a bon ordre et ne manque ryen aux mallades que santé, ayant du pin, vin, chayr et aultres choses nécessères. »

29 septembre. — « Assemblée généralle tenue à La Chaup, terroyr de Chasteau-Vieux. Ceux qui ont des cuves hors la ville pourront vendanger et ceux qui voudraient entrer leur vendange dans Gap, avant qu'on ait parfumé la ville, payeront 100 livres d'amende, « au proffit et repparation du couvent des pères Cappuchins. »... Eu égard au « périlh de la malladye contagieuse dans lequel telles assemblées, comme celle-cy, peult plonger ceux quy y adcistent », pouvoir est donné aux consuls, au capᵉ de santé, etc., ou au tiers d'entre eux, de traiter toutes les affaires de la ville : emprunter, mandater, faire parfumer la ville, etc. « Il est aussy nécessère d'avouer la despense,... d'aultant plus que Mᵉ Eslisée Ollivier, chyrurgien, se treuvant avoyr le mal, estoyt inutille. oultre qu'on luy avoit dict dès le 16ᵉ d'aoust dernier de commansser sa quarenteyne, laquelle ce treuve à presant parachevée; et que les chyrurgiens venus de Grenoble ne s'acquittent pas de leur debvoyr : Grelly, pour avoyr esté mallade dès le commanssement qu'il a servy, et Garcin pour n'estre assidu à son

travailh et ne s'ocuppe que aller à la chasse et non à pensser les mallades, et que aussy Me Claude Nal, chyrurgyen, quy servoyt aux mesmes gaiges, estoyt aussi mallade : par ainssin il falloyt prouvoyr à tous les manquementz. » Mais tandis que « led. Eslisée Ollivier » achevait sa quarantaine, son fils avait servi à sa place. « soubz les gaiges accordés à son père. » Le frère du sr Nal, venu de Lyon pour soigner « les mallades de lade infirmerye, au lieu et plasse de son frère mallade,... n'a servy que quelques jours, estant mort de la malladye. Et ayant donné le conged ausd. chyrurgiens de Grenoble, led. Grelly, quy estoyt presque guéry, est recheuté mallade, et led. Garcin, du lendemain, print la malladye; neaulmoingz ils commanssent tous deux de ce relever. »

2 octobre. — Assemblée à Tallard, près de la barrière du Champ la Cour. Lade ville [de Gap] doit : aux chirurgiens venus de Grenoble, à chacun 100 écus; à Jacq. Acassier, « chandellier, » 3 l. 13 s. pour 10 livres de chandelles « fornys à esclayrer aux maysons infettés lhors [de la désinfection?] de lade ville »; à Jacq. Jansselme et Mathieu Gonthier, muletiers, qui « ont conduict les mulletz qui ont servy lade ville pour porter les immondices hors d'icelle », 48 l., « pour tous deux, pour leurs gaiges et sallères d'un moys »;... à « ceulx quy ont [désinfecté?] les maysons infettés », 302 l. 16; « à sergent La Fleur, cappitaine estably pour la garde de l'infermerye,... à rayson de 15 escus le moys, et de 8 escus pour checun des 8 soldats », 213 l.; « aux femmes quy ont norry les enffens orffelins, abandonnés dans lade infermerye et quy fonct des boullyons aux mallades, 102 l.; à Nal chirurgien, 200 l., etc. »

4 octobre, vendredi. — « Parffun général de la ville. »

10 octobre. — Les trois consuls sont « allés trouver Mgr de Gap à St-Lagier, pour le supplyer de fère remettre le service divin dans la grand' esglise, lequel avoit esté discontigné despuis longtemps; ce qu'il auroit promis de fère, de son pouvoyr, n'estant maintenent questyon que de sçavoir l'intention de Mrs du chappitre quy ont tous quitté, avec les bénefficiers, lade ville, et sont tous escarttés en diverses parts, tant dans le terroyr que dehors. » .. Il est décidé que, « apprès deue visittation faicte des personnes quy sont esté à l'infermerye de santé, cy leur peste ou bubons sont byen cycatrisés et guéris, led. sr medecin recevra icelles au béneffice de parfun de santé, et, dès que la playe sera fermée puys 20 jours et en apprès, telles persones entreront dans la ville... Ceux quy sont au cartyer de l'infirmerye de santé ne ce comuniqueront ny excéderont les limittes desd. cartyers, et sera enjoinct aux soldatz de les y contraindre,... à peyne d'estre iceux mallades ou infetz d'estre attachés au premier arbre, exemplèrement durant neuf jours et lesd. soldatz privés de leur solde ».

17 octobre. — Le « parffument de lade ville est parachevé, de sorte qu'il n'est questyon que de fère travalhier aux maysons des forestyers infettés... Le R. P. André, cappuschin, dict que ce n'est avoyr ryen faict d'avoyr parffumé lade ville, cy les grangers et forestyers ne le sont, et que, par la

santé quy est dans la ville, l'on recognoyt la bonté desd. parfuns, estant vray qu'il y a beaucoup prys de peyne à parfumer... Led. s[r] médecin dit avoyr esté employé par lad[e] ville à passer les mallades dans l'infermerye et, apprès, à parffumer et nétoyer icelle, ce qu'il a faict en très bon estat, et desyre estre payé que ce que luy a esté promys... » Outre les 400 l. accordées aud. médecin et à son valet, chaque mois, la ville lui donnera encore 10 l. pour chaque « mayson forestyère qu'il parffumera ».

3 novembre. — « A la Terrasse, terroyr de Montalquier. » Pour « la norriture des chevaulx de la ville quy servent à l'infermerye, l'on auroyt balhyé aux... galloppins quy les conduysent les fruictz du pré des hoyrs du feu s[r] Cayre, quy joinct à lad[e] infermerye », où divers arbres ont été coupés « pour servir aux cabannes. » Le 23 octobre, 6 l. ont été payées à Jn Martin, Ant. Chevallier et autres « quy ont nétoyé et espuysé le puys du Bedos. » Le s[r] de Buysson, capitaine de santé, dit que « despuys qu'on est entré dans la ville, apprès le parfumement général, il n'y a heu aulcun excès et que, présentement, il n'y a aulcune malladye ny soubson ; mays que ce n'est avoyr rien faict, cy on ne la conserve en cest estat, avec l'assistence de N. S. ; ce que se trouve fort mal aysé pour l'importunité et presse de plusieurs habittans que veullent entrer des mulles [de blé] et fourrages dans la ville. A quoy il fault byen prendre garde, d'aultant que nous voyons que tous nos voysins quy ont heu le mal sont thumbés en recheutte par la réception desd. mulles. Et quand au fourrage, il est malaysé d'empêcher que, dans les trousses ou charges de foin, on n'y mesle des mulles infectes... Et d'ailleurs lad[e] ville n'est en estat de souffryr aulcung trafi et commerce, que les quarenteynes n'ayent passé. »... Il ne faut pas laisser entrer dans la ville de paille dans laquelle « il y a plusieurs emplastres et escarres de ceux qui ont heu le mal,... y ayant heu beaucoup de gens attaintz dud. mal,... et mesmes trouvé un corps mort quy y avoyt demuré longtemps et lequel les vers mangeoient... attandu mesme que, du jour d'hyer, certaine feme estoyt surprinse par les gardes de porte Jaussaude, quy entroyt 7 ou 8 livres de layne en cachette soubs sa robe, entre les jambes. Et, partant, il [le médecin] proteste de tout le mal quy en pourroyt arriver, déclarant que sy on permet lad[e] entrée dans la ville, il quitte icelle et s'en va. » Il est décidé unanimement : « Nulz mulles ny forrages n'entreront dans lad[e] ville que lhorsque la ville sera en entyère convallessence... Il est deffendu aux chyrurgyens de sortyr de l'infirmerye sans la lisence et permission du cappitaine de santé. »

4 novembre. — Les gages des chirurgiens Honoré Ollivier et Claude Nal sont réduits à 120 l. par mois, y compris leur nourriture.

7 novembre. — « A esté donné au père André, cappuschin, lequel est mallade dans la malladerye et quy aciste les mallades de l'infermerye, deux chappons vieux, lesquelz on a achetté de Guilh. Brochier, au prys de 48 souls le chacun. » Le capitaine de santé « a faict un rolle général du nom, surnom, condittyon, quallitté, moyens de ceux quy sont dans l'in-

fermerye de santé et qui désyrent entrer dans la ville, mesme marqué particulyèrement de quel temps ils sont habittans dans la ville et s'ils sont estrangers, de sorte qu'il ne reste que de résoudre les moyens qu'on doibt suivre pour fère entrer dans lad^{e} ville, au moyen du parfun de santé, les pouvres quy sont dans lesd. cabannes de santé, et de les acister et fère l'aulmosne, pour les empecher de mouryr de faim... Les natifz de lad^{e} ville, pouvres et aultres, seront receus au parffun de santé et, apprès, permys d'entrer dans lad^{e} ville. » Les étrangers « seront renvoyés aux lieux de leur nayssance, avec le certificat et attestation de santé et quaranteyne, quy leur sera faict par le cappitaine de santé ; et, s'ils sont pouvres, il sera balhyé à chacun... 5 souls. »

12 novembre. — Le 1er consul se plaint de ce que Jean Pellegrin et Jacq. Vincent, soldats, ont fermé les portes de la ville, alors qu'il voulait faire entrer « quelques mubles pour son service » et ont « layssé led. s^{r} consul au dehors.» Les gens de « Jarjayes ont forny pour le parffun général de lad^{e} ville 40 charges de boys de genèvre, 5 esmines graine... à rayson de 40 sols l'esmine... et 7 sols pour chacune charge de genèvre.» Les gages de Fr. Sarrasin, « ayde de capp^{e} de santé », sont réduits de 75 à 45 l. par mois.

19 novembre. — Il ne reste plus dans les cabanes que les étrangers. La nuit dernière, « il est arrivé ung exès à ung pettit forestage de la Tour ronde. » Il sera brûlé par « les galloppins », sous la surveillance de Franç. Sarrasin, aide cap^{e} de santé, afin « d'esvitter que aulcuns pestifférés ne s'y retirassent et que par ce moyen n'arrivast de grand mal. » Les meubles de la maladerie seront parfumés, d'autant que lad^{e} maladerie « tyent mallades les pères Cappuschins que y sont. » Les 7 soldats de l'infirmerie sont réduits à 3. Les granges et maisons forestières, non encore parfumées, le seront au plus tôt par les soins du médecin Buysson, auquel un mandat de 300 l. est délivré.

1er décembre. — Ceux qui étaient « aux cabannes de santé, tant natifz de la ville que estrangers, ont passé par le parfun de santé, et sont entrés les natifs dans la ville, et les estrangers, l'on ne les a vollu laisser entrer, lesquelz sont proches de la porte et menassent de faire du mal. » Suivant les décisions précédentes, on leur donnera 5 sols à chacun, les attestations nécessaires et on les renverra dans leur pays de naissance. Le père André pourra congédier l'un des deux chirurgiens, Nal ou Ollivier.

8 décembre. — Le puits « du Bedos » a été réparé. Le s^{r} de Laye et le cap^{e} de santé iront porter à la Cour de Grenoble le certificat du gouverneur attestant que « ceste ville estant hors de mal et soupçon de malladye contagieuse, et tâcher d'avoir l'entrée en libre comerce. »

12 décembre. — Les s^{rs} P. et F.,... venant d'Eygoare, près Savines, et entrés « sans billette » dans Gap, « yront au forestage » de Charles Villar, sans en sortir jusqu'à nouvel ordre et, cependant, la maison dud. Villar, à Gap, chez qui ils ont logé, « sera fermée, dans laquelle Ysabeau, sa

filhe, demurera enclose durant neuf jours, sans en sortir, à peyne de sortir hors de lad^e ville et puys en quaranteyne. »

18 décembre. — « Il est permys d'aller laver les lissives hors de la ville. ... Et attendu le danger que pourroit arriver... par ceulx des villages aulxquels les gentz de guerre ont passé, l'antrée de lad^e ville leur est deffendue pour 9 jours. »

22 décembre. — Le cap^e de santé Buysson et le s^r de Laye sont revenus « hier » de Grenoble et ... ont obtenu de la Cour un arrêt de circulation libre pour tous « ceux quy viendront de ceste ville pourtantz de bonnes bilhettes de santé,... duquel il [Buysson] en a fait faire 400 couppyes à l'inpresse pour lesquelles il a payé 3 l. 4 s. » Le consul Vellin dit : « Il seroit très appropos, puysqu'il a pleu à Dieu nous donner la santé, de luy en randre action de grâces publicques, et aussi de commancer ces bonnes festes de faire en sorte que le peuple soict instruict à la dévoction. » Le père André, capucin, propose de faire une procession générale et de renvoyer la prédication au 1er de l'an. Lad^e procession « sera faite le jour de Noël,... tout ainsin qu'on a acostumé faire le jour de la feste-Dieu. »

25 décembre. — « Jour de Noël. La prossession généralle a esté faicte, à l'issue de vespres, par toute la ville de Gap, où a esté pourté le St-Sacrement par M. de Beauvoys, chanoine, où ont adcisté les troys consuls, M. de Buysson, capp^e de santé, et aultres notables de lad^e ville, avec flambeaux et luminayres, à la forme accostumée. Et y avoit grande quantitté de personnes (1). Dieu veulhye le tout conserver à son honneur et gloyre. »

LA PESTE A BRIANÇON.

Les archives municipales de Briançon possèdent également de précieux documents relatifs à l'épidémie de 1630. Le Dr Chabrand, le patient et habile historien de notre petite République briançonnaise, les a déjà compulsés et en a tiré les éléments d'une intéressante étude (2). J'ai passé moi-même quelques bonnes heures à consulter ces vieux grimoires, particulièrement le registre n° 96, dans lequel sont réunis les comptes des dépenses pour vacations des « parfumeurs » et pour fournitures d'aliments et de médicaments. Il y a là les éléments d'un curieux article ; je me bornerai à quelques brèves indications.

Folios 1 et suivants. — « Livre des parfuns et le tans que les parfumier ont debmuré alla ville. » — *Folio 1* : Maisons parfumées. — *Folio 2* : « Dou

(1) « Tous les magistrats de la ville y voulurent assister, et avec eux plus de 4000 habitants de Gap » — M. E. GAILLAUD, *Ephémérides... des Hautes-Alpes*, p. 303.

(2) Dr CHABRAND, Briançon administré par ses consuls. *Bulletin de la Soc. d'études des Hautes-Alpes*, VII, 1888 ; cf. p. 43.

28 juin 1630, parfumé la chanbro de Monsieur Ettiéne, ayant demeur[é] environ demi-jour, sourti 5 bourlases de meübles : linsseuls, 8 ; chamizes, 24 ; sarviettes, 9 ; barretines de tello, 9 ; quouvrochec (couvre-chef ?) de famo toylo, 11 ; mantiles tant petis que crans, 6 ; un père de quarsons toylo, 1 ; liasses de meneu linge 8 ; paglasso, 1 ; piesses de quortinage blanc et noyr de péis ; 3 ; robes de famo de dra de peis, 4 ; chamizoles de famo dra de peis, 2 ; dra de peis pour le lit, 2 ; 1 dra de lit petit, 1 ; pièses de dra neuf tirant uno auno la piesso au nonbre de 7 ; uno chamizette verdo d'omme, 1 ; demi auno sargo drapa blanc et noyr de peis ; foudiles de famo dra de peis, 2 ; robes noyres de prêtre, 3 ; bas de chausse tant omme que famo, liasses au nonbre de 6 ; tapis de tablo, 2 ; quouvertes de lit apelé fassas, 4 ; chamizes de bargido, 12 ; perere de bas pour de vevas, 2 ; un foudier vert, 1 ; liasses de meneu linge, 2 ; sacs tant petis que grans, 5 ; flanes, 2 ; La resto deu dit jour parfumé la chanbro de Monsieur Soule et Frassois Gouvan, n'ayant rien sourti d'iseus (1) ».

Folios 41 et suivants. — « Roolle des maisons imflectes de la peste de l'année 1630 et le 27e d'aoust dud. an, que sont esté parfumées par Me Clémant du Monnestier, en accistance du sire Anthoine Charonnier, comme appert par concluzion de ladítte année et finissant le dernier de septembre aud. an. » — *Folio 45 verso* : « Le 29e de sept. 1630, avons parfeumé l'églize de Nostre-Dame parrochelle de Briançon ayant demeuré dimy jour. » — *Folio 46* : « En outre moy, Anth. Cheronnier, ay vaqué pour faire travailher à faire boulir tant linges, couvertes, habits, que autres choses aux parfeumeurs durant huict jours, que je prie Messieurs les Compteurs m'antrer, tant pour l'assistance des 33 jours que j'ay vaqué à faire travailher aux parfeumeurs aux maisons pour les faire nétier que pour les huict jours que j'ay vaqué pour faire travailher à faire boulir le bagaige que faict en tout 40 jours ; ce feysant je prieray Dieu pour leur prospérité en foye de ce ✝. Memoyre du parfum que j'ay pris pour faire parfumer les maisons et granges de Briançon, comme cy dessus, de Damoiselle Anne Juget, vesve a feu Me Jean Juget, appoticquaire de Briançon, et des mains de Me Nicolas Roure demeurant avec lade Juget, la quantité de 29 livres, compte faict avec led. Roure, l'ayant pris au nom de la communauté. Cy : 29 lb. A. Cheronnyer ».

Folio 50. — « Le 17 ottobre parfumé l'Oupital, aquonpagné de Jean Blay, François Gounin, le sire Jan Qèto et quatre fames pour sourtir le meulet que set treuvé mort dedans. »

Folio 56. — « Livre de tout ce que moy Anth. Ollagnier ay distribué...» du 24 juillet 1630 au 26 janvier 1631. Il s'agit ici de distributions de vivres

(1) L'inventaire des objets désinfectés continue ainsi pendant 40 feuillets. L'énumération ci-dessus nous donne une idée exacte de ce qu'était la garde-robe et la lingerie d'un bourgeois de Briançon en 1630. On remarquera notamment les deux « paires de bas pour des veuves.» Cet inventaire était fait par les soins du notaire Antoine Cheronnier. A Messine, en 1743, deux ecclésiastiques étaient chargés de ce soin. — Cf. FRARI, *Loco citato*, p. 640.

faites au nom de la ville. « Le 30 oust reseu de mètre Anthoyne Blanc : de pen blanc 61 lib. ; plus de bure, 48 lb., de froumage 30 lib. ; uno quartiero de sel. » — *Folio 62*, à la date du 8 septembre. « Le jour de la Natívid de notro damo reseu de la famo de mètre Anthoyne Blanc pen blanc 87 lib ; pen de seglo, 12 lb ; cher de mouton, 19 lib. ; cher de brebis, 19 lib. » — *Folio 64* : « Le 25 settenbre reseu dou prier quonsul pen blanc 87 lib, pen de seglo 10 lib, de cher de mouton 17 lib, de cher de brebis 54 lib. » — *Folio 74 verso* : « Le 21 desanbre reseu deu sieur Chabrier pen rousset 14 lb, pen de seglo 13 lb, vin rouge 6 pots, froumage 3 lib 12 onsces, toumo 1 lb, bure, 1 lb, depanso dargent 1 l. 4 s. ».

Folios 79-105 : « Rolle de ce que Pierre Paret a espedié du pein qu'il aquict de la ville et communauté de Briançon puys ce xix juin 1630. » En marge : « Ce cayer a esté taxé pour faire paier à ceux que ont receup vivres au présent livre : le pain blanc 3 s. la lib. ; le pain de sègle 2 s. ; la chair de quelle sorte qu'elle soit, et le froumage, l'ung compourtant l'aultre 3 s. la liv. »

Folios 129-202. — Liste nominative des personnes qui ont été secourues ou assistées de « chair, burre, sel, froumage ou pain distribué », du 24 juillet au 5 décembre. Au total, 5007 personnes ont été secourues dans une période de 134 jours, soit environ 40 personnes secourues journellement.

Folios 207-237. — Mémoire de fournitures de viande, pain, vin et fromage faites « pour les pouvre et autre travaglant pour les aféres de la santé aquoumensé le 2 settenbre 1630. » Le mémoire se monte à 45 l. 10 s.

Folios 245 et suivants. — « Livre et rolle des mois de la malladie contagieuse. » Enumération des personnes mortes de l'épidémie. Environ 479 décès, du 21 juillet 1630 au 1er janvier 1631, ce qui représente une énorme mortalité, eu égard au chiffre de la population (1).

Folios 270 et suivants. — « Estat et conterolle des officiers et galoppins mis dans l'enfermerie des malades de la peste, par nous consulz et commis, tenu depuis la com[mission] et pouvoir à nous doné par conclusion et assemblée du sabmedy viij juin 1630. »... « Me Jn Rey à gaige de sèze sols pour jour, servant jour et nuict. » Il avait pour fonctions de faire la garde et contenir ceux de l'infirmerie. — *Folio 272* « Ce 17e juin 1630, le sr Brunicard, premier consul,... a esté arresté ung chirurgien comme en l'acte prins par Me Turcon, de ce jour, au prix de 100 l. le moys, avec sa nourriture et aux conditions y portées. »

Antoine Froment, avocat au Parlement du Dauphiné, qui vivait au commencement du XVIIe siècle, a écrit une relation de la peste

(1) « Le nombre des morts de la peste, de compte fait, excedoit de quelques personnes celuy des survivans, icy [à Briançon], et à beaucoup d'endroits par les vallées, il n'est resté que le tiers. » — A. FROMENT, *Loco infra citato*, p. 304-305.

de 1630 qui ne présente aucun intérêt au point de vue médical (1). Le passage suivant mérite pourtant d'être cité :

« Dura un temps qu'on ne voyoit de toutes parts que parfums, feux et fumées : Tout un monde de trepassez s'en estant allé sans obseques, ce n'estoit par apres tous les jours que convoys, qu'offices funebres, que Messes de morts, qu'oblations, qu' habits de dueil, que littres par les Eglises ; rien que contentions de droicts des sepultures sur le canon Ebron, et rendu qu'on avoit ce dernier devoir aux defuncts : Tant de vefs, et de femmes demeurées sans maris, et par emulation des garcons et des menus habitans, devenoient amoureux de sexe à autre, pour r'emplacer les defuncts, tous couroient aux mariages, qu'on oyoit à troupes publier aux Prosnes des Eglises, à tant qu'à Briançon les Consuls furent enfin necessitez d'en empescher, par le Statut municipal, ou Privilege Briançonois, que nul ne s'y peut marier, qu'il n'ait un mestier, ou le vaillant 200. fl. »

Les saints patrons des pestiférés.

Saint Roch est universellement vénéré comme le plus puissant des saints dont on implore le secours en temps d'épidémie. Suivant la légende, il naquit à Montpellier, vers 1295 : son père était le seigneur de la ville. Celui-ci étant mort, il vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, céda ses droits seigneuriaux à son oncle, revêtit la robe du tiers-ordre de saint François et partit pour la Terre Sainte. En Italie, il passa par des régions ravagées par la peste : à Acquapendente, à Rome, à Rimini, à Plaisance (2), ailleurs encore, il guérit les pestiférés en traçant le signe de la croix sur leurs bubons. Il tomba lui-même gravement malade : seul au milieu des bois, loin du reste des Hommes, il se coucha sous un arbre et allait immanquablement périr, si, par une touchante manifestation de la sollicitude divine, le Chien d'un château voisin n'était venu chaque jour lui apporter du pain. Revenu à la santé, il continua sa route vers Montpellier, qu'il trouva en proie à la sédition. Pris pour un espion, il fut jeté en prison et y demeura cinq années, au bout desquelles il mourut de la peste, en 1327. On trouva sur son cadavre un écriteau ainsi conçu : *Quiconque sera*

(1) A. Froment, *Essais*. Grenoble, in-4° de XV-349 p., 1868 ; cf. p. 286-306, *De la peste*. La première édition de cet ouvrage a été publiée à Grenoble en 1639.

(2) L'épidémie sévit à Plaisance en 1301. Saint-Roch n'aurait eu alors que six ans ; la date attribuée plus haut à sa naissance est donc inexacte, à supposer que le reste de la légende soit véridique.

atteint de la peste et implorera saint Roch, sera guéri. Son oncle l'ayant ainsi reconnu en ce prisonnier mystérieux, lui fit élever

Petrus ludouicus Maldu
ra In Vitam sancti Rochi
Contra pestem Epidimie Apud dñm dignissi
mi intercessoris Vnacu eiusdem Officio.



Fig. 14 — Saint Roch, d'après Maldura.

une église, où il ne tarda pas à se produire de nombreux miracles, les maladies pestilentielles cessant dès qu'on invoquait le saint.

Dès lors, la dévotion à saint Roch se répandit rapidement ; elle

est encore aujourd'hui en pleine vogue. En 1414, pendant que le concile de Constance tenait ses assises, le pays étant infesté d'une très grave épidémie, on porta solennellement en procession l'image du saint et le fléau cessa. En 1485, les Vénitiens enlevèrent de Montpellier le corps du saint et le transportèrent dans leur ville : ils mirent celle-ci sous la protection du saint, dont ils déposèrent les reliques dans une église construite en son honneur. Des églises lui ont encore été consacrées dans un très grand nombre de localités, en Italie, en France et en Allemagne. L'église Saint-Roch, à Paris, a été construite de 1653 à 1740, sur les plans de Lemercier ; elle renferme une statue en marbre du saint, par Guillaume Coustou. Une confrérie de saint Roch, instituée à Rome à la fin du XVe siècle, eut bientôt des ramifications dans toute l'Italie et même jusqu'à Anvers, lors de la peste de 1658.

La plus ancienne représentation de saint Roch qui nous soit connue se trouve reproduite ci-dessus (fig. 14), grâce à l'amabilité de M. le Bourgmestre de Nuremberg, qui a bien voulu nous en prêter le cliché. C'est une curieuse gravure sur bois, antérieure à l'an 1500 et extraite d'une rarissime *Vie de saint Roch* par Maldura (1).

A cette époque, c'est-à-dire à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, l'image du saint était déjà très répandue dans les églises. A preuve, nous pourrions citer un certain nombre de peintures ou de sculptures qui sont approximativement contemporaines de la gravure ci-dessus ; dans leur beau livre, Charcot et Richer (2) en ont donné la description, ce qui nous dispense d'y insister. Aux documents artistiques qu'ils ont fait connaître, nous pouvons en ajouter un qui ne le cède aux autres ni en intérêt, ni en ancienneté.

(1) Incunable de 12 feuillets, publié sans lieu ni date, ni nom d'imprimeur et mentionné sous le no 10546 par L. Hain, *Repertorium bibliographicum, in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum M D. typis expressi... recensentur*. Stuttgartiae et Lutetiae Parisiorum, 1831 ; cf. II, p. 332.

La gravure ci-dessus a été reproduite à la page 107 de l'ouvrage publié par le Magistrat de Nuremberg à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôpital général de la ville : *Festschrift zur Eröffnung des neuen Krankenhauses der Stadt Nürnberg* ; grand in-8o de XVII-606 p., avec 3 planches, 1898 ; cf. *Archives de Parasitologie*, III, p. 530, 1900.

(2) J. M. Charcot et P. Richer, *Les difformes et les malades dans l'art*. Paris. in-4o, 1889 ; cf. p. 91-94.



Fig. 15. — Statue de saint Roch, par Yves Strigel, de Memmingen, 1512. (Musée historique de Bâle).

Il s'agit d'une vieille statue en bois, qui représente Saint-Roch et se trouve au Musée de Bâle (fig. 15). Elle faisait partie d'un autel sculpté en 1512, par maître Yves Strigel, de Memmingen, et commandé par la petite église de Santa-Maria Calanca, dans le canton des Grisons : l'église s'étant trouvée trop basse, toute la partie supérieure du rétable ne put être mise en place et fut finalement vendue au Musée de Bâle (1). Cette intéressante œuvre d'art présente la plus grande ressemblance avec une statue de pierre qui orne l'église de Coulonces, près Vire (Calvados), et dont elle est en quelque sorte la réplique : Porquet en a donné une excellente figure (2), que nous avons déjà reproduite dans les *Archives* (3).

On peut voir à la chalcographie du Louvre un dessin du Parmesan (1503-1540) représentant saint Roch. Le saint a le genou gauche en terre, la face tournée vers le ciel et la cuisse droite dénudée pour montrer un bubon.

Signalons enfin un tableau de Magni (XVI[e] siècle) représentant tout à la fois saint Roch et son Chien, saint Sébastien, la Vierge et l'enfant Jésus (4).

Ces diverses documents établissent d'une façon indiscutable l'ancienneté du culte dont saint Roch est l'objet. Ce culte est encore aujourd'hui très vivace : une statue du saint orne la plupart des églises et un fabricant de statues religieuses, que nous avons consulté à cet égard, ne nous a pas montré moins de huit modèles différents qui sont encore journellement produits par ses ateliers. Suivant la tradition, le saint est représenté relevant sa tunique et montrant du doigt un bubon que, par pudeur, on place ordinairement, non pas à l'aine, mais sur le milieu de la cuisse ou même encore plus bas.

D'autres saints partagent avec saint Roch l'heureux privilège de protéger contre la peste ceux qui les prient. Dans son livre sur *les*

(1) Renseigements dus à l'obligeance de M. Albert Burckart-Finsler, conservateur du Musée.

(2) Porquet, *Loco citato*, p. 182.

(3) *Archives de Parasitologie*, II, p. 620, 1899.

(4) Une gravure de ce tableau se trouve dans *Lectures pour tous*, III, p. 19, octobre 1900. Ce n'est pas, comme il y est dit, « par goût du pittoresque » que le peintre a placé saint Sébastien en face de saint Roch, mais bien parce que ces deux saints sont les patrons des pestiférés.

Médecins (1), Franklin dit qu'on peut invoquer contre la peste jusqu'à 53 saints différents, parmi lesquels il cite notamment saint Antoine, saint François de Paule, saint Gerald et saint Sébastien.

Ce dernier jouit effectivement, dans certains pays, d'une très grande popularité : tel est le cas particulièrement dans le sud-ouest de l'Allemagne (Bavière, Württemberg). Parmi les nombreuses médailles religieuses ou amulettes contre la peste que renferme ma collection de numismatique médicale, il en est plusieurs qui portent l'effigie de saint Sébastien : elles proviennent des contrées susdites et sont en général d'une remarquable exécution artistique. En France aussi, ce même saint a ses sanctuaires et a été invoqué contre la peste, ainsi que Rabelais nous l'apprend (2). De nos jours encore, il persiste en mainte localité des pratiques qui ne sont que la survivance plus ou moins modifiée d'anciennes coutumes religieuses. En voici un exemple, que je dois à l'obligeance de M. A. Blanchet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale :

A Saint-Sébastien de Morsant (Eure), localité située à cinq ou six kilomètres d'Evreux, les paysannes des environs viennent le jour de la Fête-Dieu cueillir des feuilles de Lierre aux murs du cimetière qui entoure l'église. Elles entrent ensuite dans celle-ci, qui est consacrée à saint Sébastien et au milieu de laquelle se trouve une statue du saint, en bois peint. Les paysannes touchent de leur bouquet les blessures et le corps du saint, puis s'en vont convaincues que ces feuilles les préserveront, elles, leur famille et leur bétail, contre les maladies et en particulier contre la peste.

Saint Benoît, saint Zacharie et saint Ulrich semblent avoir été assez peu en honneur en France, mais il en est tout autrement en Autriche et dans l'Allemagne du sud, comme en témoignent un grand nombre d'amulettes, en forme de médaille ou de croix. Ma collection contient une certaine quantité de ces pièces intéressantes.

(1) A. Franklin, *La vie privée d'autrefois. Les médecins.* Paris, un vol. in-18 de XI-305 p., 1892; cf. p. 223 et 238.

(2) « Nous venons de Sainct-Sebastian près de Nantes, et nous en retournons par nos petites journées. — Voire, mais dist Grandgousier, qu'alliez-vous faire à Sainct-Sebastian ? — Nous allions, dist Lasdaller, lui offrir nos votes contre la peste. — O, dist Grandgousier, pauvres gents, estimez-vous que la peste vienne de Sainct-Sebastian ? — Oui vraiement, respondit Lasdaller, nos prescheurs nous l'afferment. » — *Gargantua*, livre I, chap. XLV.

Amulettes, formules et prières contre la peste.

Nous avons déjà dit un mot des médailles religieuses envisagées comme amulettes; nous ne pouvons, malgré le haut intérêt qu'il présente, insister sur ce point, qui mériterait une longue étude. Des amulettes d'un autre ordre (1) ont également joui de la réputation de préserver de la peste celui qui les portait : de ce nombre sont les pierres gravées et, parmi celles-ci, le *canis alabor* mérite une mention spéciale. Dans son *Lapidaire astronomique,* publié à la fin du moyen-âge, Camille Léonard le décrit en ces termes (2) :

« Canis alabor est canis imago sedentis in Cancro et in meridie locatur. Est Jovis naturae : si in lapide sculptam inveneris, tecumque portaveris, hydropem non timebis et a peste ac a morsu canis liberaberis. »

On trouvera dans l'*Enchiridion Leonis papae* (1633) et dans divers autres ouvrages le texte des prières propres à conjurer la peste. Nous donnons ci-dessous la transcription, puis le fac-simile d'une formule qui nous semble être encore inédite : c'est un manuscrit latin du XVIIe siècle, rapporté d'Italie par le Dr L. Sambon. Les + indiquent le moment où doivent être faits des signes de croix.

ORATIO CONTRA PESTEM, QUOLIBET DIE DICENDA.

In nomine Dei Tetragrammaton, Adonay, Sabaoth, Emanuel. Per haec nomina sanctae Trinitatis deprecor mitissimam clementiam tuam, ut me liberare digneris ab omni malo, morbo, et peste, et a subitanea morte : Sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus et immortalis miserere nobis. Recordare Domine testamenti tui sancti, et dic Angelo percutienti ut cesset jam manus suas, ne desoletur terra, et ne perdas omnem animam viventem. Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo et peste me custodiat, et defendat. Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison, Agios o theos, agios y skyrios, agios athanathos eleison ymas, libera famulum vel famulam tuam N ab omni pestifero morbo. Pater noster et Ave Maria + + + qui gloriaris in malitia, qui potens es iniquitate perpetua destruet te Deus in finem, et evellet te, et emigrabit te de tabernaculo tuo, et radicem tuam de terra viventium + Gloria, laus, etc. + Mane cum

(1) Cf. I. de Diemerbrock, *De peste libri quatuor.* Arenaci, in-4° de 337 p., 1846; p. 128, *Antidoti externi.*

(2) Cité par F. de Mély, Du rôle des pierres gravées au moyen-âge. *Revue de l'art chrétien,* 1893, p. 203, formule 298.

surrexero adorabo te Domine Jesu Christe + Tetragrammaton + Tetragrammaton + Domine Jesu Christe libera famulum vel famulam tuam N ab omni malo et Peste +.

Oro contra peste, quolibet die dicenda. 27

In noie Dei Tetragramaton, Adonay, Sabaoth, Emanuel
Per hec noia Sanctę Trinitatis deprecor mitissimam
clementiam tuā, ut me liberare digneris ab oi malo, mor
bo, et peste, et a subitanea morte: Sanctus Deus, sanctus
fortis, Sanctus et imortalis miserere nobis. Recordare
Dne testamenti tui sancti, et dic Angelo percutienti ut cesset
iam manus suas, ne desoletur terra, et ne perdas omnem
aiam viventem. Xps regnat, Xps imperat, Xps ab oi
malo et peste me custodiat, et defendat. Kyriel. Xpeleb
Kyriel, Agios, otheos, Agias, ysche yros Agias Atha-
natos, eleyson, ymas, libera famulū ut famulam tu
N. ab oi pestifero morbo. Patr nr. et Ave M. +.+.+.
Qui glariis in malitia, qui potens es iniquitate ppa
destruet te Deus in fine, et euellet te, et emigrabit te
de tabernaculo tuo, et radice tuā de terra viventiū +
Glo: Pa. &c + Mane cū surrexero adorabo te Domine
IESV. Xpe + Tetragramaton + Tetragramaton + Tetragramaton
+ Dne IESV Xpe libera famulū vel famulā tuam N.
ab oi malo, et Peste +.

Voici une prière composée par J. A. de Baïf (1532-1589) ; nous la

trouvons à la fin d'un opuscule célébrant les vertus du *Teucrium scordium* (1) :

VERS DE FEU MONSIEUR DE BAIF, POUR L'IMAGE DE MONSIEUR S. ROCH, AU TEMPS DE LA GRANDE PESTE.

O Sainct Roch de Dieu bien aymé
Par tant de grace qu'il t'a faicte
Du peuple deuot reclamé,
Chasse de l'air la peste infecte :
Comme en terre tu fis iadis
Soulage le du Paradis.

Pendant l'épidémie de 1720, les Marseillais adressaient à saint Roch l'invocation suivante :

Grand Saint Roch, nous ne craignons rien,
Et rien ne nous sera funeste
Si vous êtes notre soutien.
Secourez ce peuple chrétien,
Et venez apaiser la colère céleste ;
Mais n'amenez pas votre chien,
Nous n'avons pas de pain de reste.

Etait-ce là réellement une prière, comme l'admet Franklin (2)? Je croirais plutôt qu'il s'agit d'une pièce postérieure à la peste, écrite par un humoriste, mais évidemment à l'occasion de celle-ci : les deux derniers vers, sous leur forme plaisante, s'accordent mal avec les terribles angoisses qui affolaient alors la population.

La peste dans l'art.

Nombre de peintres se sont inspirés des horreurs de la peste et les ont retracées à l'aide de leur pinceau, ainsi que les traits d'héroïsme qui se sont si souvent manifestés au cours des épidémies. Charcot et Richer ont consacré à ces œuvres d'art une étude si sagace et si complète (3), qu'il serait téméraire de songer à moissonner après eux dans un champ qu'ils ont si habilement fauché : tout au plus peut-on espérer y glaner quelques épis oubliés ou délaissés par eux.

(1) *Les vertus et proprietez de l'herbe dite Scordion, autrement l'Herbe de S. Roch, singuliere contre la peste.* Paris, 1 vol. de 16 p., 1623; cf. p. 16.

(2) *Loco citato*, p. 238, note 3.

(3) J. M. CHARCOT et P. RICHER, *Les difformes et les malades dans l'art.* Paris, in-4° de VI-162 p., 1889 ; cf. p. 89-108.

Dans son célèbre tableau des *Philistins frappés de la peste*, qui se trouve au Louvre, Nicolas Poussin a suivi pas à pas le récit de l'Ancien Testament, ce qui ne l'a pas empêché d'accomplir un pur chef-d'œuvre. Ce tableau fut peint vers 1630, puis gravé par G. Audran. Il est intéressant de constater que le peintre y a placé çà et là des cadavres de Rats : indication précieuse pour nous, car elle nous montre à quel point était déjà répandue, à son époque, la notion que les épidémies de peste sont toujours précédées ou accompagnées d'une excessive mortalité des Rats (1) : la découverte du microbe de la peste et de la façon dont il se propage nous a expliqué tout récemment cette étrange coïncidence, qui jusqu'ici était totalement incompréhensible.

N. Poussin a encore peint une *Peste d'Athènes*. L'original se trouve en Angleterre; J. Fittler l'a reproduit par la gravure. Il n'est pas inutile de rappeler ici que la « peste » d'Athènes, dont Thucydide nous a laissé un récit magnifique, n'était point la peste bubonique, mais vraisemblablement, suivant l'opinion de Littré, une maladie infectieuse inconnue aujourd'hui.

La *Peste d'Epire*, de Pierre Mignard (1610-1695), est également consacrée au souvenir d'une grande épidémie ayant ravagé l'antiquité. Ce tableau remarquable est encore connu sous le nom de *Peste en Judée*, parce que, au-dessous de l'estampe qui en a été gravée par G. Audran, se lisent les paroles prononcées par le roi David, lors de la peste qui a décimé son peuple : « Qu'a fait ce peuple, Seigneur ? C'est moy qui ay peché; Cest moy qui ay fait le mal. Tournez, je vous conjure, vôtre main contre moy seul ».

Citons encore la *Peste à Rome*, par Delaunay. Des cadavres jonchent les rues de la ville ; des malades implorent la statue d'Esculape, cependant que l'Ange exterminateur frappe la porte des maisons condamnées à être la proie du fléau.

(1) Les relations des Rats avec les épidémies de peste sont, peut-on dire, connues de toute antiquité. Chez les anciens Egyptiens, la peste était symbolisée par un Rat; à Thèbes, dans le temple de Ptah, le dieu de la destruction était représenté avec un Rat dans la main. L'Ancien Testament raconte que l'ange exterminateur mit à mort en une seule nuit 185 000 hommes de l'armée de Sennachérib. La tradition égyptienne donne de ce fait une tout autre version : les Assyriens, ayant envahi l'Egypte, durent regagner Ninive à marches forcées, parce que Ptah avait envoyé une nuée de Rats dans leur camp. De nos jours, on donne à la peste, dans le Yunnan, le nom de « maladie des Rats ».

Rubens a peint, en 1630, des *Pestiférés invoquant saint Roch ;* le saint est accompagné de son Chien ; le Christ, apparaissant au milieu des nuages, lui donne mission de soigner les pestiférés. Ce tableau se voit dans l'église Saint-Martin, à Alost, en Belgique ; suivant Porquet (1), il s'en trouve une copie à l'Hôtel-Dieu de Vire.

La même idée est exprimée par David dans un tableau qui se trouve à la Santé de Marseille, *Saint Roch intercédant pour les pestiférés*.

Mais ce sont là des compositions qui ne concernent aucune épidémie en particulier et qui ne sont intéressantes qu'au seul point de vue artistique. Les suivantes sont, au contraire, non seulement des œuvres d'art plus ou moins remarquables, mais aussi des pages d'histoire.

La peste de Florence en 1348, si admirablement décrite par Boccace dans le *Décaméron,* a inspiré plusieurs peintres. Dans le cloître de l'église San-Marco, à Florence, se trouve une fresque de F. Dandini représentant saint Antonin secourant les pestiférés : l'un des malades porte un bubon à l'aisselle gauche, ainsi que des traînées de lymphangite à la partie interne de l'avant-bras. L'église de l'Impruneta à Galazzo, près Florence, possède un tableau datant du XVIIe siècle et visiblement inspiré de ceux de Mignard et Nicolas Poussin. On voit de même, à l'église de la Miséricorde, à Florence, une toile de Cigoli (1559-1613).

La peste de Milan, en 1576, au cours de laquelle saint Charles Borromée, alors évêque de la ville, s'est rendu à jamais célèbre par son dévouement envers les malades, a donné lieu à des compositions picturales plus remarquables. Jakob van Oost le vieux (1600-1671) a au Louvre un *Saint Charles Borromée pendant la peste de Milan* (nº 2067). On doit à Mignard un *Saint Charles communiant les pestiférés* : ce tableau est détruit ou disparu, mais il nous est connu par la gravure que Fr. de Poilly en a faite. Charcot et Richer citent encore une toile de Gabriel Lemonnier, actuellement au Musée de Rouen ; une fresque de l'église Saint-Sulpice, à Paris ; un tableau de Fr. Gossi, dans l'église dei Poveri, à Bologne ; un autre de Fr. Baldassane, dans l'église des Barnabites, à Pescia ; un autre de Cigoli, dans l'église de Santa-Maria Nuova, à Cortone ;

(1) *Loco citato*, p. 182.

enfin, un tableau de Carle Vanloo, qui se trouvait autrefois à Notre-Dame de Paris.

La peste de Naples, en 1656, a été peinte par Micco Spadaro, en une œuvre remarquable qui est conservée au Musée national de Naples (1).

La fameuse peste de Marseille, en 1720, a été célébrée maintes fois par les peintres. Michel Serres, qui avait assisté à cette terrible épidémie, a su en retracer habilement toute l'horreur. On conserve dans la galerie Czernin, à Vienne, une *Peste de Marseille* de Nicolas Poussin. L'héroïsme de l'évêque Belzunce a été exalté, dans des tableaux bien connus, par Fr. G. Mansiau et par le baron Fr. Gérard; celui du chevalier Nicolas Roze, faisant jeter à la mer par des forçats les cadavres recueillis dans les ruelles étroites de la vieille ville, l'a été J. Fr. de Troy dans une toile remarquable, qui date de 1722, puis par Paulin Guérin; Gérôme a peint lui-même une *Peste de Marseille*. Les tableaux de David, de Gérard et de Guérin sont conservés à la Santé de Marseille; ceux de Mansiau et de J. Fr. de Troy au Musée de cette même ville.

Il en est de même pour une toile de Tanneur qui représente la frégate *la Justice* venant de Constantinople et ayant à bord des cas de peste; l'événement se passe l'an IV de l'ère républicaine.

L'une des compositions les plus connues est assurément le tableau du baron Gros, qui figure au Musée du Louvre et représente les *Pestiférés de Jaffa*. La scène se passe le 21 ventôse an VII (11 mars 1799), pendant l'expédition d'Egypte : le général Bonaparte touche du doigt le bubon qu'un militaire porte dans l'aisselle droite; le soldat a le bras levé, non pour saluer son général, comme l'ont prétendu certains critiques d'art, mais bien pour mettre son mal en évidence.

Cette scène, toute à l'honneur de Bonaparte, est-elle rigoureusement historique? Le comte d'Aure, ordonnateur en chef de l'armée d'Egypte, la raconte en ces termes (2) :

« Le général en chef Bonaparte, accompagné du Dr Desgenettes,

(1) Nous connaissons l'existence à Naples de deux tableaux relatifs à la peste de 1656 : l'un est au Musée Carlo Cappola; l'autre au Musée de la ville, où il porte le no 80. C'est sans doute ce dernier qui est dû au pinceau de Micco Spadaro.

(2) Comte D'AURE, *Bourrienne et ses erreurs volontaires et involontaires*, I, p. 44.

médecin en chef de l'armée, et d'une partie de son état-major, visita cet hôpital dans le plus grand détail; il fit plus que de toucher les bubons; aidé d'un infirmier turc, le général Bonaparte souleva et emporta un pestiféré qui se trouvait au travers de la porte d'une des salles; cette action nous effraya beaucoup, parce que l'habit du malade était couvert d'écume et des dégoûtantes évacuations d'un bubon abcédé. Le général continua avec calme et intérêt sa visite, parla aux malades, chercha, en leur adressant des paroles de consolation, à dissiper l'effroi que la peste jetait dans les esprits, et termina sa longue visite en recommandant aux soins des officiers de santé les pestiférés auxquels il avait témoigné tant d'intérêt. »

Le premier Consul commanda le tableau à Gros, qui fit une première esquisse conforme au récit ci-dessus, d'après des renseignements que lui avait donnés Denon. Cette esquisse passa ultérieurement en la possession du baron H. Larrey, puis fut reproduite par Charcot et Richer (1). Le tableau, que chacun connaît, fut exécuté finalement d'une façon bien différente : il fut exposé au Salon de 1804 et excita un enthousiasme incomparable, bien moins à cause des événements glorieux qu'il rappelait à la mémoire des patriotes, qu'en raison des innovations audacieuses qu'y affirmait l'artiste.

Quelle créance, après le récit du comte d'Aure, qui fut témoin oculaire, doit-on accorder à ceux qui tendent à accréditer l'opinion que Bonaparte aurait manifesté envers les pestiférés des sentiments beaucoup moins charitables? La critique historique élucidera sans doute cette question. Chaptal (2) raconte, en effet, que le général fit empoisonner 87 soldats malades de la peste, à l'hôpital de Jaffa. « On essaya d'abord de l'opium, qui ne produisit pas d'effet ; on employa ensuite le sublimé corrosif. »

On trouve aussi dans l'œuvre des graveurs un certain nombre d'estampes se rapportant à la peste. L'une des plus intéressantes, sans contredit, est une composition de Martin de Vos, gravée par

(1) Charcot et Richer, « Les pestiférés de Jaffa » par Gros. *Nouvelle iconographie de la Salpêtrière*, IV, p. 246, 1891.

(2) Chaptal, *Mes souvenirs sur Napoléon*, p. 303. — G. de Grandmaison, *Napoléon et ses récents historiens*, Paris, in-18 de IX-349 p., 1896; cf. p. 51.

Johann Sadeler; nous en donnons une reproduction en phototypie (pl. XI).

Martin de Vos vivait à Anvers, de 1531 ou 1532 à 1603 (1); c'était un peintre fameux. Il a représenté, en une allégorie harmonieuse, les horreurs de la guerre, de la famine et de la peste, « les quelles, dit de Lérisse (2), volontiers s'entresuyvent, car de la guerre procède la famine et de la famine la peste. » Johann Sadler ou Sadeler, chef d'une longue série d'habiles graveurs, vivait à Bruxelles de 1550 à 1600 ou 1610 (3).

Marc-Antoine a gravé une admirable composition de Raphaël, la *Peste en Phrygie*, inspirée de l'Enéide et généralement connue sous le nom d'*il morbetto*. Rigaud a représenté Mgr de Belzunce pendant la peste de 1720 (4).

La chalcographie du Louvre possède un dessin du Tintoret (1512-1594) représentant la peste. C'est, il faut bien le dire, une étude d'un assez médiocre intérêt.

Les sculpteurs nous ont aussi laissé plus d'une œuvre relative à la peste. Le Musée national de Florence renferme des hauts-reliefs en cire, d'un réalisme saisissant, modelés par G. J. Zambo (1656-1701). Dans un premier tableau, un homme à moitié nu transporte les cadavres au cimetière, où il les entasse pêle-mêle; un bandeau, appliqué sur le nez, le met à l'abri des odeurs épouvantables qui s'échappent de ce charnier. Les deux autres tableaux représentent la putréfaction des cadavres abandonnés en plein air.

On voit encore à la Santé de Marseille un remarquable bas-relief de Puget, représentant saint Charles Borromée pendant la peste de Milan; le saint bénit les pestiférés et implore le Ciel en leur faveur.

(1) Cf. G. K. Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, XIX, p. 554, 1849. — Carel van Mander, *Le livre des peintres*, traduit par H. Hymans, in-4°, II, p. 92, 1885.

(2) G. de L'Erisse, *Méthode excellente et fort familière pour guarir la peste et se préserver d'icelle, avec un opuscule contenant l'ordre qu'on doit tenir pour désinfecter les villes quand elles sont infectes et pour éviter que la peste ne fasse progrès en icelles*. Grenoble, 1608.

(3) Cf. Nagler, *Loco citato*, XIV, p. 138.

(4) Un fac-simile se trouve dans P. Lacroix, *XVIIIe siècle. Institutions, usages et costumes. France, 1700-1789*. Paris, 1878, p. 167.

La peste dans la numismatique française.

Il est peu d'événements historiques dont le souvenir ait été consacré par la numismatique avec autant de fréquence et de variété que ces grandes épidémies de peste qui, pendant de si longs siècles, ont été la terreur de l'Europe. Médailles commémoratives, frappées en action de grâces ou pour perpétuer le souvenir d'événements aussi tragiques, et amulettes préservatrices, devant conjurer le fléau, telles sont les deux formes que revêtent les pièces métalliques dont nous parlons. Pfeiffer et Ruland (1) en ont fait une étude générale très complète, avec d'autant plus de succès que la très grande majorité de ces pièces est d'origine allemande.

« In memoria dell' ottenuto ristabilimento della salute vennero coniate alcune medaglie con epigrafi e simboli a quel fatto allusivi. » Ainsi s'exprime Frari (2), au sujet de la cessation de l'épidémie de 1631. On connaît en effet, de cette date, une médaille relative à la peste d'Urbino (*Pestilentia*, n° 287) et quatre médailles concernant celle de Venise (nos 288-291). Toutefois, ce ne sont point là les premières pièces frappées ou fondues à l'occasion des épidémies de peste; cet usage avait déjà plus d'un siècle d'existence.

C'est, en effet, vers 1527, puis en 1528, 1531, 1538 et 1539 que parurent les célèbres *Pestthaler* de Wittenberg, en commémoration de l'épidémie qui sévit de 1525 à 1530. Quelques-unes de ces pièces sont d'un grand intérêt artistique; elles ont été frappées en grand nombre : Pfeiffer et Ruland en décrivent 63 variétés, dont un bon

(1) L. Pfeiffer und C. Ruland, *Pestilentia in nummis. Geschichte der grossen Volkskrankheiten in numismatischen Documenten. Ein Beitrag zur Geschichte der Medicin und der Cultur.* Tübingen, in-8° de 189 p. avec 2 planches, 1882. — Cet ouvrage contient la description de 500 médailles concernant les diverses épidémies et calamités publiques : famine, inondations, peste, variole (variolisation et vaccine), fièvre jaune, choléra, etc. Les pages 72 à 125 sont relatives à la peste; on y trouve la description de 164 médailles (nos 220 à 372) dont un grand nombre constituent des raretés numismatiques de premier ordre (*a*).

(*a*) Dans ce nombre sont comprises les 11 pièces supplémentaires indiquées aux pages 184 et 185.

L. Pfeiffer und C. Ruland, Die deutschen Pestamulete. Zugleich ein Nachtrag zur « *Pestilentia in nummis.* » *Deutsches Archiv fur Geschichte der Medicin und medicinische Geographie*, VIII, p. 465-497, 1885.

(2) Frari, *Loco citato*, p. 419, en note.

nombre figurent dans ma collection. Ces pièces, d'ailleurs, n'ont pas toutes été fabriquées à Wittenberg; quelques-unes, reconnaissables au dialecte de leurs légendes ou à la marque du chef d'atelier, viennent de Saxe ou de Westphalie.

En 1574, on frappe également à Leyde des médailles commémoratives de la peste (*Pestilentia,* nos 273-276) et c'est seulement en 1576 que cet usage s'établit en Italie, comme le montrent une médaille frappée à Milan (no 277) et trois médailles frappées à Venise (nos 278-280).

Il est difficile d'ajouter quelque chose d'important aux publications de Pfeiffer et Ruland. Ma collection particulière renferme pourtant un certain nombre de médailles, jetons ou amulettes qu'ils n'ont point connus (1), et je sais qu'il en est de même pour les collections de mes deux collègues en numismatique médicale, le Dr Brettauer, de Trieste, et le Dr H. Storer, de Newport, R. I. Le temps et l'espace me manquent actuellement pour compléter la série des pièces relatives à la peste. Je veux me borner aujourd'hui à donner la liste des pièces françaises appartenant à cette catégorie. Cette liste est d'ailleurs très courte : tant médailles que jetons et amulettes, elle ne comprend que neuf pièces ou plus exactement douze pièces, puisqu'un même type (no 7) comporte quatre variétés ; une seule (no 4) a été signalée par Pfeiffer et Ruland.

PESTE DE VALENCIENNES, 1008.

1°. — VALENCIENNES DÉLIVRÉE DE LA PESTE L'AN 1008 ★. — Inscription circulaire, en deux lignes, dans un cercle intérieur : CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE LE 4 MAI 1864. | TRANSLATION DES OBJETS SACRÉS LE 5 MAI. — Vue d'une basilique.

R. — NOTRE DAME DU SAINT CORDON PRIEZ POUR NOUS ★. — La Vierge, assise sur un nuage et accostée de deux anges volants, domine la ville de Valenciennes. Elle tient dans chacune de ses mains un cordon que soutient l'un des anges et qui tombe à terre. Au premier plan, en avant de la ville, un moine est à genoux, dans l'attitude de l'extase; l'un des cordons vient s'attacher à sa ceinture.

(1) Cf. la courte note *La peste et l'art*, parue dans la *Chronique médicale*, VI, p. 535, 1899.

Médaille moderne, en bronze, module 31mm. — Ma collection; collection Brettauer.

PESTE EN CHAMPAGNE, 1631.

2°. — FOURNERAT CURÉ Are RAY MAIRE. — A l'exergue : L. COUTANT. — Façade d'une chapelle.

R. — SOUSCRIPTION | BAILLY | OUVERTE POUR REPARER | LA CHAPELLE SAINT JAQUES | DE RICEY HAUTE RIVE | FONDÉE APRES L'EPIDEMIE | DE 1631 | 1854. — Inscription en huit lignes sur champ uni.

Médaille en plomb, 53mm. — Collection Camille Honnet, à Troyes.

PESTE DE PARIS.

3°. — ★ VRBIS PRÆSIDIVM. — A l'exergue : 1702. — Sainte Geneviève debout, auréolée, tient un cierge de la main droite et une clef de la main gauche. A sa gauche, deux Moutons. Derrière elle, la Seine, puis une vue de Paris avec Notre-Dame.

R. — NEC. NOS. LABOR. ISTE. GRAVABIT. — La châsse de la sainte est portée en procession et escortée d'une foule nombreuse. Au premier plan, des malades agenouillés ou couchés prient et implorent du secours.

Jeton en argent, 29mm. — Collection Brettauer.

PESTE DE MARSEILLE, 1720-1722.

4°. — LUDOVICUS XV. D. G. FRAN ET NAV. REX. — Sur le bras du buste : DU VIVIER F. — Buste de Louis XV jeune, tête nue, tournée à droite, cheveux longs et bouclés, couronné de laurier, col nu, costume à l'antique avec draperie sous le bras.

R. — SALUS PROVINCIARUM. — A l'exergue : PESTILENTIA COERCITA | M.DCC.XXIII. — Au-dessus de la plinthe à droite : C.N.R. FILIUS (C. N. Roëttiers fils). — Un génie debout, les ailes éployées, drapé d'une écharpe fleurdelisée, couvre de l'égide de Minerve et du bâton d'Esculape les provinces de Provence, de Dauphiné et de Languedoc, représentées par trois femmes couchées, avec les écussons de leurs armes, dans l'attitude de l'affliction.

Médaille en bronze, 41mm. — Ma collection ; collection Brettauer.

Pestilentia in nummis, p. 122, n° 363. — *Médailles françaises*, p. 219, n° 43.

5°. — H. F. X. DE BELZUNCE ÉVÊQ. NÉ EN 1671 MORT EN 1756. — Buste

tourné à gauche, cheveux longs bouclés, petite calotte, rabat et étole portant la croix de Saint-André. Au-dessous : D. CHARDIGNY F.

R. — PESTE DE 1720. | A | BELZUNCE | MARSEILLE TOUJOURS | RECONNOISSANTE | — PAR LES SOINS DE | Mr LE COMTE DE VILLENEUVE PREFET | — 1821. — Inscription en huit lignes sur champ uni.

Médaille en bronze, 41mm. — Ma collection ; collection Brettauer.

LAZARET DE MARSEILLE.

6o. — SECURITAS PUBLICA. — Au-dessus de la plinthe, à gauche : N. GATTEAUX F. — La ville de Marseille, sous la figure d'une femme drapée à l'antique, couronnée de tours et tenant le bâton d'Esculape dans la main gauche, assise sur un cube contre lequel est posé l'écusson de ses armes, indique de la main droite un édifice où des ouvriers, occupés à décharger des navires qu'on voit dans l'éloignement, transportent des marchandises.

R. — SEXDECIM VIRIS | SALUTI PUBLICAE TUENDAE | QUOD | INDEFESSO IN ARCENDA PESTE | STUDIO | ORIENTALE COMMERCIUM | FOVERUNT. — Inscription en sept lignes au centre d'une couronne formée de deux branches de chêne nouées par un ruban. — A l'exergue, en trois lignes : PRAEMIUM | AB OPTIMO PRINC. INSTIT. | MDCCLXXXIV.

Médaille de 68mm. — Ma collection (bronze) ; collection Brettauer (argent).

Médailles françaises, p. 284, no 42.

7o. — LUDOVICUS XVI. REX CHRISTIANISS. — Tête du roi, tournée à droite, drapée à la naissance du tronc, cheveux flottants, réunis par un nœud de ruban. Au-dessous : N. GATTEAUX F.

R. — QUAM HOSPITIO EXCIPIT, ARCET. — A l'exergue, en trois lignes : CONSILIUM MASSILIENSE | SALUTIS PUBLICAE | CUSTOS. MDCCLXXV. — Des ouvriers déchargent sur le quai les marchandises amenées par un navire et les transportent dans un bâtiment voisin.

Jeton octogone en argent, 34-36mm. — Ma collection ; collection Brettauer.

Plusieurs variétés du même jeton :

α. — Même avers, mais avec la signature : N. GATTEAUX. — L'angle de la lettre L, dans l'inscription, est environ à 1mm de distance de la dernière boucle de cheveux ; celle-ci a sa convexité

tournée à gauche; sa pointe s'arrête environ à 1mm de l'encadrement.

Même revers.

Ma collection; collection Brettauer.

β. — Même avers, avec la signature : N. GATTEAUX. — L'angle de la lettre L, dans l'inscription, est contigu à la dernière boucle de cheveux; celle-ci a sa convexité tournée à droite; sa pointe arrive au contact de l'encadrement.

Même revers.

Ma collection. Ce jeton est encore inédit.

γ. — LUDOVICUS XVI. REX CHRISTIANISSIMUS. Tête du roi, plus grosse que dans les trois jetons précédents, tournée à droite, non drapée, cheveux flottants, réunis par un nœud de ruban. Au-dessous : N. GAT.

Même revers que les trois jetons précédents. La virgule fait défaut entre les mots EXCIPIT ARCET. — Collection Brettauer.

Pesté de Béthune.

8°. — S. ELOI DEFENSEUR DE BETHUNE. — Buste du saint en habits sacerdotaux, mitré, tenant la crosse à gauche et levant la main droite vers le ciel, dans l'attitude de la bénédiction.

R. — DEFENDEZ | NOUS | ENCORE | DE LA PESTE. — Inscription en quatre lignes sur champ uni, les trois premières lignes horizontales, la dernière semi-circulaire.

Médaille religieuse moderne, ovale, avec bellière. Module 19/23mm. Cuivre ? — Collection Brettauer.

9° Poncet (1) a fait connaître une amulette jusqu'alors inédite, appartenant au Musée de Lyon :

Avers. — SENEXTON PARACELSI. — Dans le champ, un Scorpion et une Araignée superposés.

Revers. — CONTRA PESTEM. — Dans le champ, un Serpent enlacé autour d'un *tau* ou croix en forme de T.

Médaille en cuivre rouge frotté de mercure. Module 24mm.

(1) E. Poncet, *Archéologie lyonnaise. Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon.* Lyon et Paris, in-4° de 74 p., 1885; cf. p. 72.

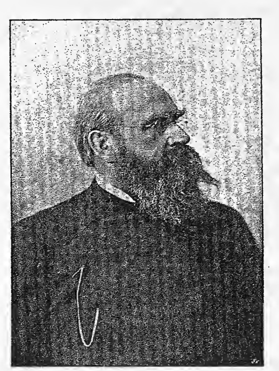
SENEXTON est écrit pour *Zenextor,* nom sous lequel Paracelse désignait le mercure. A supposer que ce célèbre médecin ait été pour quelque chose dans la fabrication de cette amulette, celle-ci daterait donc de la première moitié du XVI[e] siècle. Mais en réalité on ne sait rien de son origine, ni de sa date. Pfeiffer et Ruland n'en ont pas eu connaissance.

Pour finir, citons un distique latin, qui se trouve gravé sur le fronton de la chapelle de l'hospice cantonal d'Altdorf, capitale du canton d'Uri (Suisse). L'inscription n'est pas datée, mais une maison voisine porte la date de 1614.

Horrificae quicunque fugis contagia pestis
Huc ades hocce manet fornice certa salus.

NOTES ET INFORMATIONS

Nécrologie. — Frédéric-Antoine Zürn, professeur ordinaire de médecine vétérinaire à l'Université de Leipzig, directeur de la clinique vétérinaire, s'est éteint le 11 septembre 1900, à l'âge de 65 ans. Né à Rudolstadt le 16 avril 1835, il fit ses études à l'Ecole vétérinaire de Dresde, puis pratiqua pendant douze années à Schlotheim, dans le grand-duché de Saxe. En 1867, l'Université d'Iéna lui confie la chaire de thérapeutique vétérinaire à l'Institut agronomique et le nomme docteur en médecine *honoris causâ*. En 1872, il passe à l'Université de Leipzig, en qualité de



Professeur F.-A. ZÜRN

professeur extraordinaire et directeur de l'Institut vétérinaire ; en 1891, il reçoit le titre de professeur honoraire ordinaire.

Les travaux scientifiques de F. A. Zürn ont porté sur les branches les plus diverses de la médecine vétérinaire, particulièrement sur les maladies parasitaires. Nous nous bornerons à rappeler ici les ouvrages classiques qui sont sortis de sa plume :

1° *Anleitung zur rationellen Fleischbeschau, 1864.* — Cet ouvrage vit le jour à l'époque où Zenker venait d'attirer l'attention du monde médical sur le grand danger que présente l'ingestion de la viande de Porc trichi-

née. C'est le prototype des livres sans nombre qui, depuis lors, ont paru en Allemagne sur l'inspection microscopique des viandes. Zürn a été l'un des initiateurs de la « trichinoscopie » et, à ce titre, a rendu des services inappréciables.

Leipzig, 6/III. 91.

J'ai reçu votre très excellent „Extrait du Bulletin de la Société zoologique" et j'ai à vous remercier du fond du coeur.

Plein de respect!

Professor Dr. Zürn

2° *Die Parasiten des Menschen ;* Leipzig, un vol. in-8°; 2ᵉ édition, 1881. — Cet ouvrage classique, universellement connu et apprécié, a été écrit en collaboration avec F. Küchenmeister. Ce dernier a rédigé les chapitres relatifs aux Cestodes et aux Trématodes ; tout le reste, sauf la partie thérapeutique, est dû à Zürn. Cet important ouvrage a été traduit en anglais par Edwin Lankester, en 1857.

3° *Die Schmarotzer auf und in dem Körper unserer Haussäugethiere ;* Weimar, 2 vol. in-8°, 1874 ; 2ᵉ édition, 1883-1887. — Le second volume de la deuxième édition a été rédigé avec la collaboration du Dʳ Hugo Plaut.

Zürn laisse le souvenir d'un homme bon et courtois. Nous publions son portrait et un fac-similé de son écriture. — R. Bl.

Un enfant attaqué par des Fourmis. — Mᵐᵉ Thérèse Landraud, âgée de 23 ans, demeurant à Mantes avec son mari, était venue passer quelques jours chez des parents à Villeneuve-la-Garenne, avec son tout jeune poupon, une fillette qu'elle allaite, âgée de trois semaines à peine. S'étant rendue aux champs, le temps étant beau, elle prit avec elle son enfant. Après lui avoir donné le sein, elle le déposa à l'ombre, enveloppé dans ses langes, près d'une meule de paille et alla rejoindre le groupe de ses parents travaillant à deux cents mètres environ de l'endroit où reposait le nourrisson.

Au bout de quelque temps, ayant cru entendre des cris, elle courut vers son enfant, et on juge de l'effroi de la mère en le voyant tout couvert de Fourmis. Les Insectes avaient, en outre, pénétré dans la bouche, lui bouchaient les yeux d'où coulait du sang ; les oreilles en étaient pleines aussi ;

la pauvre petite était littéralement dévorée. Des vomissements et des convulsions étant survenus et l'état de la fillette paraissant des plus graves, un médecin fut mandé en toute hâte et lui prodigua des soins immédiats. Il a été complètement impossible de retirer toutes les Fourmis qui étaient entrées dans le nez et dans la bouche. Vu le jeune âge de la petite victime, on croit qu'elle ne survivra pas à l'accident.

Cet accident extraordinaire a été annoncé par divers journaux, du 10 au 12 septembre 1900 (le *Temps*, le *Petit Parisien*, le *Nouvelliste de Lyon*, le *Petit Marseillais*, etc.).

ERRATA

Page 435, ligne 14, lire : Wisconsin.

Page 435, lignes 16 et 19, lire : Storsjön.

Page 435, lignes 16-17, lire : Locknessjön.

Page 513, ligne 2, lire : ampio a parete.

Page 514, légende de la figure 5, lire : Porzione del corpo a livello...

Page 515, ligne 12, lire : l'infiltramento.

Page 516, ligne 22, lire : all' esterno.

Page 516, ligne 23, lire : al dotto deferente.

Page 516, ligne 32, lire : gli apici diretti all' inanzi. Altre sei coste che fanno seguito hanno basi ravvicinate fra di loro e gli apici diretti lateralmente.

Page 518, ligne 19, lire : che mostrano.

Page 518, ligne 21, lire : Sclerostomidi.

Page 518, ligne 30, lire : terminata a cono.

Page 519, ligne 15, effacer *quelli di*.

Page 521, ligne 26, lire : si congiunga.

Page 521, ligne 35, lire : partono i due tubi intestinali.

Page 521, légende de la figure 14. — Ligne 2, lire : *mum* colorato con carmallume. — Ligne 5, lire : per vedere gli organi interni.

Page 522, ligne 11, lire : nella direzione.

Page 522, ligne 20, effacer *altri*.

Page 523, ligne 3, lire : aveva già.

Page 523, ligne 4, lire : Sonsino.

Page 529, ligne 2, lire : duabus.

Page 529, ligne 5, lire : (13).



MA... PORTE PAR LES MEDECINS VISITANT LES PESTIFERÉS
(vers l'an 1630)

V. de Vos inventor

Sadeler excud.

Aly alios cogitabunt debellare: ciuitas ciuitatem: locus locum: gens aduersus gentem, regnum contra regnum. Esdr. lib. 4 cap. 15.

BELLA, RERV[illegible]RITAS. PESTILEN[illegible]E.

Et erunt pestilentia, et fames, et terraemotus per loca, et haec initia dolorum Matth. 24